

MEMENTO A L'USAGE DES CLUBS

SAISON 2022-2023



SOMMAIRE

1. INTRODUCTION	p.7 - p.10
2. CONSEILS PRATIQUES	
a. La saisie – Les finances	p.12
b. La licence	p.13
c. L’archivage des licences	p.14
d. France Boxe	p.15
3. TARIFS – AFFILIATIONS – LICENCES	
A. Généralités	
a. Barème des cotisations	p.18
b. Catégories d’âges	p.19
c. Passeports et cartes	p.20
d. A savoir	p.21
e. Numérotage des licences	p.22 – p.23

SOMMAIRE

B. Affiliations et Licences

a. L'affiliation (nouveau club)	p.24
b. La réaffiliation (renouvellement club)	p.25
c. Licence Membre Individuel (Officiels)	p.26 – p.27
d. Licence Dirigeant	p.28
e. Licence Membre Individuel (Organisateur pro - Agent sportif)	p.29
f. Licence Boxe Professionnelle	p.30
g. Licence Boxe Amateur	p.31
h. Licence Boxe Loisir	p.32
i. Licence Aéroboxe	p.33
j. Licence Boxe Educative Assaut (jeunes)	p.34
k. Licence Boxe Assaut (adolescents/adultes)	p.35
l. Licence Découverte « découverte de la BEA »	p.36
m. Licence Volontaire	p.37
n. Licence Handi-boxe	p.38
o. Licence Prescri boxe	p.39
p. Licence Boxe Assaut Vétéran	p.40

SOMMAIRE

4. LA REUNION DE BOXE

- a. Demande d'organisation de boxe – formulaires p.42 – p.43
- b. Droit de réunion et redevances forfaitaires p.44
- c. La lettre au préfet p.45
- d. Spécificités de la boxe amateur p.46
- e. Equivalence nombre de combats / classement boxe amateur p.47
- f. Procédure de déplacement à l'étranger BA/BEA – formulaires p.48 – p.49

5. LA BOXE PROFESSIONNELLE

- a. Informations : examens médicaux et sortie de territoire p.51 – p.52
- b. Catégories de poids p.53
- c. Tarifs licences en boxe professionnelle p.54

SOMMAIRE

6. LES FORMATIONS

- a. NOUVEAUTE : la formation Assistant Prévôt p.57 – p.59
- b. Les différentes licences « cadres techniques » p.60 – p.61
- c. Les inscriptions p.62
- d. Le prévôt fédéral et les autres formations p.63 – p.65
- e. Calendriers des formations p.66 – p.70

7. COORDONNEES

- a. Coordonnées des Comités Régionaux p.72 – p.73

8. VOLET MEDICAL

- a. Informations sur la commotion cérébrale p.75 – p.78
- b. Protocole de dépistage p.79
- c. Fiche conseil p.80
- d. Fiche : Le médecin de ring p.81 – p.84
- e. Trousse du médecin de ring p.85



INTRODUCTION

Suite à l'ouverture de la pré-saisie des licences en ligne par les clubs (hors licence pro) lors de la saison 2018-2019, la FFBoxe continue son process de digitalisation et d'accompagnement des clubs.

Il convient de noter que la saison concernant la boxe professionnelle est en année civile et que la saisie des licences est strictement réservée à la FFBOXE.

A ce titre, l'espace Intranet spécialement mis à disposition des clubs a évolué lors de la saison 2020/2021. Hormis le fait de pouvoir pré saisir des licences en ligne, les clubs ont un espace de stockage des documents et règlements importants pour la structure. Ils ont également la possibilité d'éditer des statistiques et obtenir de nombreuses données sur leurs licenciés et anciens licenciés.

L'une des grandes nouveautés est la mise en application des formulaires de demande de licence (hors pro) et d'affiliation (1ère affiliation), directement disponibles sur l'espace intranet des clubs et sur le site de la FFBoxe.

FONCTIONNEMENT :

Concrètement, chaque club dispose, à partir de son espace, de la possibilité de charger les versions pré-remplies des demandes de renouvellement de licences prises "chez lui" la saison précédente (hors pros), mais aussi de la demande d'affiliation correspondante - clubs, écoles de boxe et structures associées. Les numéros de licences, noms, prénoms, date de naissance, adresse, ainsi que le type de licence etc., sont automatiquement préinscrits sur les documents.

1. Le club imprime ces formulaires afin de les distribuer aux pratiquants, avant ou au début de la saison sportive, mais il peut aussi les transmettre aux intéressés par email, dès lors que les adresses de messageries ont été vérifiées.

Les licenciés n'ont ainsi qu'à les compléter et/ou indiquer les éventuelles informations qui ont changées, puis à les signer et à les transmettre au club - responsable Intranet - accompagnées des éléments complémentaires nécessaires (certificat médical par exemple).

2. Les licences sont alors pré-saisies par le responsable Intranet du club.

3. Dès que le bordereau pré-saisie est validé au niveau club, il est immédiatement visible par le comité régional (CR), dans la liste des bordereaux en attente de validation finale (niveau CR).

4. Après avoir vérifié la conformité administrative et le bon règlement du bordereau, le CR le valide.

Le pratiquant devient alors licencié à la FFBoxe et le club peut immédiatement charger la/les licence(s) dématérialisée(s) qu'il pourra éditer ou transmettre à la/aux personne(s) concernée(s) par email.

Pour rappel, la licence de boxe amateur n'est pas concernée par ce dispositif car les examens médicaux doivent être envoyés au comité régional, en même temps que le formulaire de demande de licence (pour validation par le médecin régional) et le règlement. Concernant les demandes de boxe professionnelle, elles sont à envoyer directement à la FFBOXE.

Enfin, les formulaires vierges étant disponibles dans l'espace intranet des clubs et sur le site internet fédéral, les nouveaux pratiquants pourront les imprimer, les remplir et les transmettre au club accompagné des compléments nécessaires.

•RAPPEL : IMPORTANCE DE L'ESPACE INTRANET CLUB

Ce projet témoigne de la volonté affirmée d'offrir de nouveaux outils et de nouvelles ressources aux associations affiliées à la FFBoxe – un espace intranet personnel, l'accès à l'ensemble des documents administratifs liés à leurs licenciés (licences, palmarès, pièces dématérialisées...), une adresse de messagerie institutionnelle (du type fbclubxxx@clubs-ffboxe.com), laquelle permettra une grande fluidité dans les divers échanges avec la fédération ou les C.R..



Conformément à l'article 27 de la loi du 6 Janvier 1978 modifiée par **la loi du 6 août 2004**, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le demandeur est informé que les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique.

Les C.R. sont invités à vérifier que toutes les rubriques de la demande de licence ou de renouvellement soient complètement remplies (notamment au niveau de l'adresse) et que le cachet du médecin figure bien aux certificats médicaux.

*la délivrance des licences par les comités régionaux, EST SUBORDONNÉE à la validation par le C.R. du dossier COMPLET D'AFFILIATION du club AUCUN PASSEPORT ou CARTE de quelque nature qu'il soit NE DOIT ETRE DELIVRE au titre d'un club dont le dossier d'affiliation n'est pas complet.

Par ailleurs, en application des articles L 212-9 et L 322-1 du code du sport, toute délivrance de licence dirigeant, cadre technique, sera obligatoirement assujettie à un contrôle d'honorabilité, conformément aux dispositions prévues au titre III (les licenciés) des Règlements généraux de la FFBoxe.

IMPORTANT

- L'exploitation informatique des licences nécessite une certaine discipline, au titre de laquelle nous vous prions d'être très vigilants. Pour les professionnels et les amateurs, la demande de livret sportif ne pourra être traitée que si les visites médicale et ophtalmologique ont été faites et que le DOSSIER MEDICAL EST COMPLET.
- Nous tenons ainsi à rappeler qu'il est obligatoire pour le licencié de remplir la partie « Garanties licence – assurance » présente à chaque fin de formulaire. Pour tout formulaire incomplet, **la demande de licence sera refusée par votre Comité Régional.**

RETRAIT DE LICENCE

La FFBoxe peut décider du refus, du non renouvellement ou du retrait d'une licence fédérale de quelque nature qu'elle soit, pour des raisons d'ordre médical, d'insuffisance de palmarès ou pour toute autre cause portant atteinte à l'honorabilité de la Boxe, de la FFBoxe, de ses associations ou de ses membres et, notamment, en cas de retour négatif du contrôle d'honorabilité.

DANS TOUS LES CAS toute demande de licence établie sur un document **non millésimé 2022/2023** doit être REFUSEE par le C.R. et la FFBoxe.

CONSEILS PRATIQUES

LA SAISIE

- En cours de saisie (notamment en cas de blocage) veuillez lire attentivement les messages que la base vous indique.
- Lorsque 3 croix (XXX) apparaissent en cours de saisie dans un bordereau, c'est qu'il y a une anomalie dans la saisie des données, la ligne s'effacera automatiquement.
- Pour les licenciés multi fonctions, dans la mesure du possible il est préférable d'attendre l'enregistrement des toutes les fonctions de la personne concernée afin qu'elles apparaissent sur la même carte.
- Lorsque qu'une Association change de « TYPE » il n'est plus nécessaire de créer une nouvelle fiche club, le n° reste identique et le tarif s'adapte au changement. Toutefois le changement de « TYPE » devra être demandé à la **FFBoxe**.
- Le club devra effectuer les démarches habituelles auprès de la préfecture dès qu'une modification intervient au sein de l'association.
- Désormais, il n'est plus nécessaire de mettre une date d'arrêt en cas de changement de licence (exemple BE vers BA), en cas de changement de club ou de CR c'est automatique. En revanche, il est **IMPERATIF** d'intervenir sur la date de fin de licence lors d'un arrêt définitif (exemple décès ou démission).

IMPORTANT : Pour tout contact avec la FFBOXE merci d'utiliser vos adresses institutionnelles.

Exemple : cr..-ffb@ff-boxe.com

(N° de votre CR)

LES FINANCES

- Pour tous paiements des bordereaux, des frais pédagogiques de formations, des frais d'hébergement et de restauration **en centres nationaux**, les droits et redevances des réunions amateur et mixte etc..., il conviendra d'adresser un virement à la FFBOXE. Celui-ci devra comporter, outre le montant dû, l'objet du paiement (exemple : pour les réunions indiquer clairement le nom du CR, le nom du club et la date du gala)

IBAN FFBOXE : FR76 1027 8060 1400 0204 7370 141

Les licences à délivrer « Cartes ou Passeports » sont déterminées automatiquement dans la base de données au niveau du bordereau. Pensez à insérer dans le tiroir inférieur les lettres cartes ainsi que les lettres licences à coller dans les passeports.

Types de licences concernées par les cartes :

- LES DIRIGEANTS DE C.R. /C.D/Clubs
- LES OFFICIELS
- LES VOLONTAIRES
- LES DECOUVERTES
- LA BOXE LOISIR
- L'AEROBOXE

Types de licences concernées par les passeports :

- LES BOXEURS BEA jusqu'à 39 ans
- LES BOXEURS VETERANS à partir de 40 ans (combats interclubs)
- LES BOXEURS BA
- LES BOXEURS HANDI BOXE
- LES BOXEURS PRO.
- **TOUS LES JUGES ARBITRES (partie état civil) + Carte JAS**
JAR – JAG- JAN – JAIA- JAIP
- Pour PRESCRIBOXE : un carnet de suivi est remis au club

Pour l'envoi des cartes licences, il conviendra d'utiliser des enveloppes à fenêtre A5 (demi format) pour les expéditions individuelles (officiel) ou des enveloppes A4 à fenêtre pour un envoi groupé (club). A vous de voir ceci n'est qu'un conseil...

Pour la pré-saisie des licences, les clubs doivent se rendre sur leur espace INTRANET et y saisir leurs identifiants :

<https://clubs-ffboxe.com/>

Des tutoriels sont disponibles via les liens ci-dessous pour les accompagner dans leurs démarches :

<https://clubs-ffboxe.com/tutoriels/>

<https://clubs-ffboxe.com/download/docfiles/SaisirUnBordereau.mp4>

	Vidéos Base fédérale	
Présentation	Utilisation	Trucs & astuces
<ul style="list-style-type: none">• Principe général de fonctionnement (présentation de l'escalade, clubs / comités / fédération)• Accéder à la base fédérale	<ul style="list-style-type: none">• Mettre à jour ma fiche club• Créer un nouveau licencié• Saisir un bordereau• La fiche licencié• Rechercher un licencié	<ul style="list-style-type: none">• Scanner depuis un copieur multifonctions (imprimante, scanner, copieur)• Scanner une photo pour l'intégrer à la base fédérale• Scanner rapidement plusieurs photos en même temps (pour la base)

– Les tutos de la communauté FFB –

L'ARCHIVAGE DES LICENCES

Il n'y a pas d'obligation légale pour les associations de verser leurs archives aux archives municipales ou départementales.

Les associations peuvent proposer aux archives municipales ou départementales les documents dont elles jugent qu'ils présentent un intérêt historique sachant que :

- les archives municipales collectent et conservent les documents produits ou reçus par les services et établissements municipaux et les documents d'origine privée concernant la ville concernée,
- les archives départementales collectent et conservent les documents produits par les services publics situés dans le département et les documents privés intéressant l'histoire locale.

Cependant : s'il y a litige sur une licence, et que le formulaire de demande de licence n'est pas disponible, le club se met en difficulté dans ce litige. La FFBOXE préconise ainsi 10 ans au minimum pour se sécuriser, l'idéal serait de pouvoir les archiver sur 20 ans.

FRANCE BOXE

Il est IMPERATIF d'appliquer la procédure suivante :

- Toutes modifications : d'adresse – de composition de club – de fin de licence avant la date de fin de saison, sont placées sous la responsabilité du Comité Régional.
- Il lui appartient de procéder aux modifications qui s'imposent en temps et en heure, la base de données étant un outil d'utilisation nationale, les renseignements y figurant doivent être justes.
- Chaque saison, trop de revues France Boxe sont retournées à la FFBoxe avec la mention « n'habite pas à l'adresse indiquée NPAI », merci d'informer votre Comité Régional **pour tout changement de domiciliation. D'autre part, chaque retour de France Boxe est signalé au CR par la FFBOXE.**
- Dans un premier temps, en cas de non-réception du magazine par le licencié, celui-ci doit prendre contact avec le CR pour vérifier la validité de l'abonnement et l'exactitude des informations.
- Dans un second temps, il appartient au licencié de se rapprocher de son bureau de poste pour s'assurer de la bonne distribution.

INFORMATION :

- Rythme des envois France Boxe : 6 numéros par saison sportive.



TARIFS - AFFILIATIONS - LICENCES

Article L321-4

Les associations et les fédérations sportives sont tenues d'informer leurs adhérents de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

Article L321-6

Lorsque la fédération agréée à laquelle est affiliée l'association sportive propose aux membres de celle-ci, qui sollicitent la délivrance d'une licence, d'adhérer simultanément au contrat collectif d'assurance de personnes qu'elle a souscrit, elle est tenue :

- 1° De formuler cette proposition dans un document, distinct ou non de la demande de licence, qui mentionne le prix de l'adhésion, précise qu'elle n'est pas obligatoire et indique que l'adhérent au contrat collectif peut en outre souscrire des garanties individuelles complémentaires ;
- 2° De joindre à ce document une notice établie par l'assureur conformément au deuxième alinéa de l'article L. 141-4 du code des assurances.

Il est par ailleurs important de rappeler que dans le cadre ainsi défini, ce n'est pas au sportif de prouver l'inexécution par le club de son devoir d'information, mais à ce dernier de rapporter la preuve qu'il a fait le nécessaire pour que la loi soit appliquée.

Il appartient donc au club de se pré constituer la preuve de la bonne exécution de son obligation de renseignement

Il apparaît à cet égard que la jurisprudence considère en quelque sorte les clubs sportifs, même amateurs, comme des professionnels à l'égard de leurs adhérents réputés « profanes ».

(comparable, dans une certaine mesure, à la situation d'un prestataire de service face à un consommateur. Cf. Art L 111-2 du Code de la Consommation : « Tout professionnel prestataire de service doit (...) mettre le consommateur en mesure de connaître les caractéristiques essentielles du service »).

AFFILIATIONS

AFFILIATION CR, CD, CLUB, CLUB UNIVERSITAIRE, MILITAIRE et F.C.S.A.D.	50
FORFAIT AFFILIATION ECOLE DE BOXE (1 Pdt, 1 TG, 1 SG; Prévôt ou BEES)	160
DROIT ET REDEVANCE FORFAIT AIRE <u>Décision du comité directeur du 07/06/2022</u>	0

BUREAU

MEMBRE DE COMITE D'ASSOCIATION : CR/CD/AS/EB/MILITAIRE/UNIVERSITAIRE/FCSAD	66
CADRE TECHNIQUE FEDERAL (Stagiaire- Prévôt, Aéro, Assistant Boxe), B.E./BPJEPS ou DEJEPS n'ayant pas de boxeur Pro	
CADRE TECHNIQUE BREVET D'ETAT/PREVOT D'ETAT/BPJEPS/PREVOT FEDERAL/DEJEPS ayant sous contrat des boxeurs professionnels	166

OFFICIELS

DELEGUE DE REUNION, PRESENTATEUR, CHRONOMETREUR, MEDECIN	66
JUGE ARBITRE AMATEUR (stagiaire, régional, inter régional, national, international AOB)	
OFFICIEL ET SUPERVISEUR PROFESSIONNEL INTERNATIONAL (TOUTES FEDERATIONS CONFONDUES)	321
JUGE DIRECTEUR D'ASSAUT : <u>0€ si l'intéressé possède une autre licence</u>	26

DROITS ET REDEVANCES

ORGANISATION AMATEUR	80
ORGANISATION MIXTE	160
ORGANISATION BEA ou BA HUIS CLOS (moins de 10 combats)	Gratuité

LICENCES

LICENCE VOLONTAIRE (à partir de 16 ans - clubs et écoles de boxe)	13
LICENCE DECOUVERTE - BOXE EDUCATIVE ASSAUT - Poussins - Benjamins - Minimes - Cadets valable la 1ère année pour les nouveaux licenciés - sans compétition, délivrance d'une carte	16
LICENCE BOXE EDUCATIVE ASSAUT/BABY BOXE Poussins - Benjamins - Minimes - Cadets (1ère demande et renouvellement)	26
LICENCE HANDI-BOXE LICENCE AEROBOXE	
LICENCE BOXE ASSAUT Juniors/ Séniors/Vétérans, sans compétition	46
LICENCE BOXE LOISIR Hommes/Femmes	
LICENCE BOXE AMATEUR ... Hommes/Femmes...	
LICENCE PRESCRI'BOXE de Poussins à Vétérans, sans compétition (sous réserve d'une présentation d'une prescription médicale)	10

DIVERS

FRANCE BOXE	21
DROIT DE RECLAMATION	150
DUPLICATA DE LIVRET SPORTIF	2
DEMANDE DE DUPLICATA ET AUTHENTIFICATION DIPLÔME PF et AEROBOXE	15
<i>En cas de CUMUL de FONCTION, frais administratif à CHAQUE NOUVELLE LICENCE (*)</i>	10

(*) Sauf en ce qui concerne : les organisateurs professionnels, les agents sportifs, les Cadres techniques avec pro, les pros, les Officiels internationaux, les BEA passant BA, les BL passant BA, les mutations (pratiquants ou autres) et les bénévoles

La règle du paiement de la licence la plus élevée est appliquée

Tous nos tarifs se décomposent de façon suivante :

Le prix de l'assurance (voir tableau ci-dessous)

Il faut également considérer les déductions suivantes :

- La ristourne au Comité Régional et éventuellement au Comité Départemental
- La quote-part fédérale et selon les CR une quote-part régionale supplémentaire.

Selon l'article 14 des statuts des CR :

Le Comité régional peut percevoir une contribution financière émanant des associations sportives affiliées, des structures sportives associées ou de leurs membres dont le montant est fixé en Assemblée Générale du C.R. et dans les limites fixées par celle-ci.

Pour les dirigeants, les officiels et les boxeurs professionnels les tarifs comprennent également l'abonnement forfaitaire au magazine France BOXE (21 €)

DECOMPOSITION DES TARIFS FFBOXE

	Prix FFB	Assurance comprise
Licence Prescri'boxe	10,00 €	3,25 €
Licence volontaire	13,00 €	0,75 €
Licence Découverte	16,00 €	2,51 €
Licence BEA ->Cadet	26,00 €	3,25 €
Licence Directeur Assaut	26,00 €	3,25 €
Licence Handiboxe	26,00 €	3,25 €
Licence Baby Boxe	26,00 €	3,25 €
Licence Aéroboxe	26,00 €	3,25 €
Licence BEA <- junior -> 39 ans	46,00 €	3,25 €
Licence Loisir	46,00 €	3,25 €
Licence BA (Amateur)	46,00 €	3,25 €
Licence Pro étranger	60,00 €	10,00 €
Licence dirigeant	66,00 €	3,25 €
Licence Officiel	66,00 €	3,25 €

Pour le barème de la catégorie professionnelle, se référer à la page 54

BOXEUR né en	CATEGORIE D'AGE	LICENCE Possible	COTISATION FFBoxe
2016 2015 2014 2013	P1 P2 P3 P4	POUSSIN DECOUVERTE (pour une 1ère licence - pas de compet) BABY BOXE à partir de 6 ans (renouvellement) BOXE EDUCATIVE ASSAUT (renouvellement) HANDI-BOXE PRESCRIBOXE (selon prescription)	16 € 26 € 26 € 26 € 10 €
2012 2011	B1 B2	BENJAMIN 1ère année BENJAMIN 2ème année DECOUVERTE (pour une 1ère licence - pas de compet) BOXE EDUCATIVE ASSAUT (renouvellement) HANDI-BOXE PRESCRIBOXE (selon prescription)	16 € 26 € 26 € 26 € 10 €
2010	M1	MINIME 1ère année DECOUVERTE (pour une 1ère licence - pas de compet) BOXE EDUCATIVE ASSAUT (renouvellement) HANDI-BOXE PRESCRIBOXE (selon prescription)	16 € 26 € 26 € 26 € 10 €
2009	M2	MINIME 2ème année DECOUVERTE (pour une 1ère licence - pas de compet) BOXE EDUCATIVE ASSAUT (renouvellement) HANDI-BOXE BOXE AMATEUR PRESCRIBOXE (selon prescription)	16 € 26 € 26 € 46 € 10 €
2008 2007	C1 C2	CADET 1ère année CADET 2ème année DECOUVERTE (pour une 1ère licence - pas de compet) BOXE EDUCATIVE ASSAUT (renouvellement) HANDI-BOXE AEROBOXE BOXE LOISIR BOXE AMATEUR PRESCRIBOXE (selon prescription)	16 € 26 € 46 € 10 €
2006 2005	J1 J2	JUNIOR 1ère année JUNIOR 2ème année BOXE ASSAUT BOXE AMATEUR BOXE LOISIR AEROBOXE HANDI BOXE PRESCRIBOXE (selon prescription)	46 € 46 € 46 € 26 € 26 € 10 €
2004 et avant	S	SENIOR BOXE ASSAUT jusqu'à 39 ans licence VETERAN (à partir de 40 ans atteints en BOXE ASSAUT) BOXE AMATEUR BOXE LOISIR HANDI BOXE AEROBOXE PRESCRIBOXE (selon prescription)	46 € 46 € 46 € 26 € 26 € 10 €

Les NOUVEAUX livrets sportifs (bleu foncé) sont utilisables durant 5 saisons

- **Lorsque le licencié ne change pas de type de licence :**

1^{ère} saison : délivrance du passeport en 2022/2023 (envoi passeport + lettre avec autocollants état civil et palmarès) le licencié collera l'état civil page 3.

2^{ème} saison : renouvellement de licence 2023/2024 (envoi lettre avec autocollants) le licencié collera l'état civil **page 3** par dessus 2022/2023 .

Le Palmarès sera collé par-dessus celui de la saison précédente page 21

3^{ème} saison - 4^{ème} saison et 5^{ème} saison : 2024/2025 (et au-delà) renouveler l'opération effectuée lors de la 2^{ème} saison.

Au niveau de la base de données, une information apparaîtra avec la date de délivrance du passeport dans « BORDEREAU et dans LICENCIE » pour les BA.



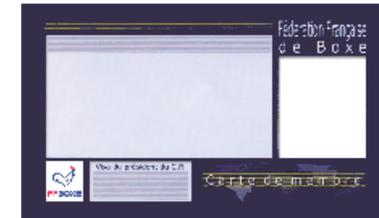
- **Lorsque le licencié change de type de licence** : changement de licence « BEA vers BA – ou encore BA vers Pro »

1^{ère} saison : délivrance du passeport en 2022/2023 (envoi passeport + lettre avec autocollants état civil et palmarès)

2^{ème} saison : renouvellement de licence 2023/2024 (envoi lettre avec autocollants) le licencié collera l'état civil page 3 par dessus 2022/2023

Le Palmarès sera collé par-dessus celui de la saison précédente page 21. En cas de changement de licence « BEA vers BA ou encore BA vers Pro » l'opération est identique.

3^{ème} saison - 4^{ème} saison renouveler l'opération effectuée précédemment – Délivrance d'un nouveau passeport pour la **5^{ème} saison**.



Les cartes délivrées aux dirigeants et aux officiels sont à renouveler chaque saison.

NOUVEAU : Modification de l'art. 10 des règlements généraux (Assemblée générale)

Modification de l'article 10 des règlements généraux - Affiliation à la FFBoxe

« Un changement de type d'association école de boxe qui devient club, est autorisé en cours de saison sportive. Par contre, une affiliation club en début de saison sportive n'autorise pas le passage en école de boxe en cours de saison sportive. »

NOUVEAU : Modification de l'art. 17 des règlements généraux – LES AUTRES CATEGORIES DE LICENCE

La ou les catégories et/ou fonctions portées sur le formulaire fédéral de demande de licence FFBoxe, rempli annuellement, déterminent les activités qui peuvent être assurées par son titulaire, dans le cadre des activités contrôlées par la FFBoxe. Les membres bénévoles ne peuvent faire état de leur fonction au sein de la Fédération à des fins professionnelles ou lucratives.

Conformément à la mise en place du contrôle d'honorabilité, les demandes de licence dirigeant, cadre technique (dès la prise de licence de Prévôt stagiaire) doivent répondre impérativement à chaque renouvellement de licence, aux conditions figurant sur le nouveau formulaire de licence fédérale.

NUMEROTAGE DES LICENCES

Le numéro de licence est composé d'une lettre (correspondant au Comité Régional du licencié) suivi de désormais 7 chiffres.

Exemple :

A0035342 Auvergne – Rhone Alpes

F0028247 Grand Est

L0012000 Pays de la Loire

Ce numéro sera conservé par le licencié pour les saisons à venir sauf en cas de changement de Comité Régional

Numéros d'ordre et lettres de licences attribués aux C.R. D'Outre Mer et de la Métropole :

Guadeloupe 14 N



Guyane 15 O



Martinique 16 P

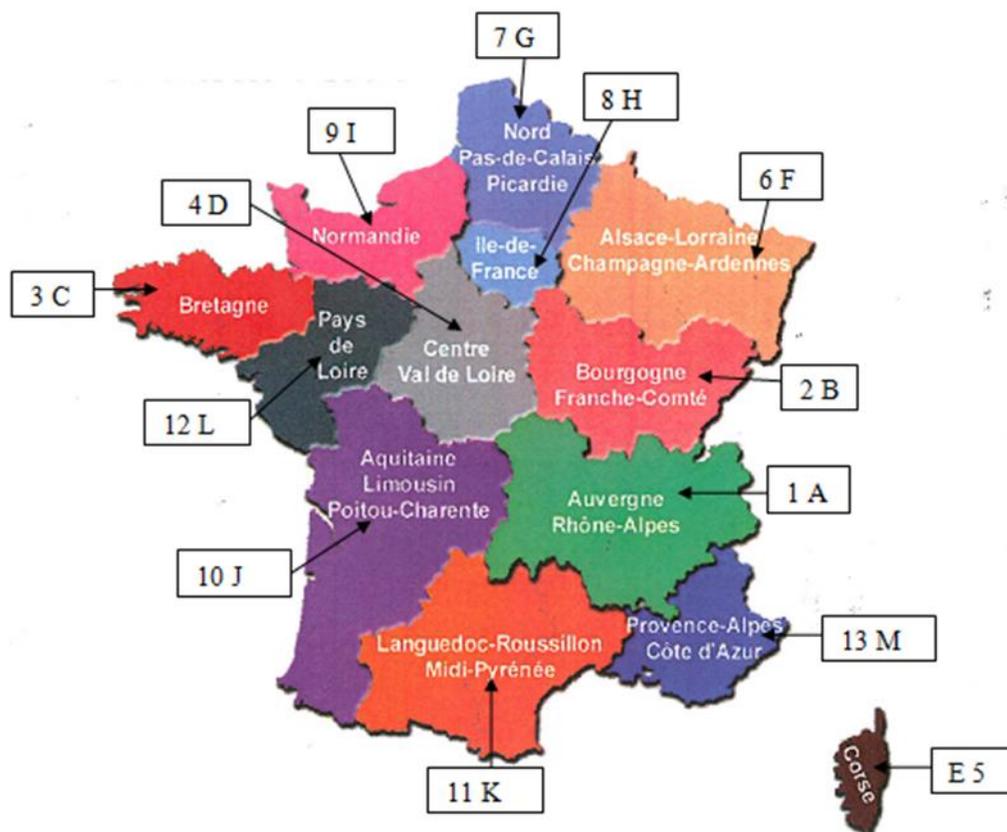


Nouvelle Calédonie 17 Q



La Réunion 18 R





N° CR	Lettre N° de licence	Sigle des CR	COMITES REGIONAUX
1	A	ARA	Auvergne — Rhône Alpes
2	B	BFC	Bourgogne - Franche Comté
3	C	BRE	Bretagne
4	D	CVL	Centre Val de Loire
5	E	COR	Corse
6	F	GES	Grand Est
7	G	HDF	Hauts de France
8	H	IDF	Ile de France
9	I	NCR	Normandie
10	J	NAQ	Nouvelle Aquitaine
11	K	OCC	Occitanie
12	L	PDL	Pays de la Loire
13	M	PAC	Provence Alpes Côte d'Azur
14	N	GUA	Guadeloupe
15	O	GUY	Guyane
16	P	MAR	Martinique
17	Q	NC	Nouvelle Calédonie
18	R	LRE	La Réunion

Affiliation du club (nouveau club)	Pré-requis	Démarches du club	Démarches du Comité Régional (CR)
<p>1ère demande D'affiliation :</p> <ul style="list-style-type: none"> Club Ecole de boxe Club militaire (F.C.D: Fédération des Clubs de la Défense) Club universitaire 	<ul style="list-style-type: none"> Prendre contact avec le CR dont dépend le nouveau club ou école Prévoir l'élection de 3 dirigeants et la nomination d'un cadre technique : <ul style="list-style-type: none"> 1 président 1 trésorier 1 secrétaire. 1 cadre technique au minimum prévôt fédéral (PF) : le cadre technique ne peut être en aucun cas Président de cette association ou de toute autre association. <p>RAPPEL: il n'y a pas de cumul de fonction au sein du comité de direction d'un club.</p>	<p>A transmettre au CR :</p> <ul style="list-style-type: none"> une demande d'affiliation + demande de licence 3 membres minimum + cadre technique (à télécharger et à imprimer sur le site de la Fédération : www.ffboxe.com Rubrique LA FEDERATION -> Documentation : à remplir et signer par chacun des membres) <p>Les écoles de boxe et club universitaire ne sont pas habilités à recevoir des licences de Boxe amateur et professionnelle</p> <ul style="list-style-type: none"> Le certificat médical de non contre-indication à l'enseignement de la pratique de la boxe, figurant au dos de la demande de licence pour le(s) Cadre(s) Technique(s) doit être dûment renseigné par un médecin généraliste. Pour le juge arbitre, ce dernier doit fournir un certificat médical de non contre-indication à l'arbitrage de la boxe anglaise. Copie certifiée conforme des statuts déposés à la Préfecture <p>Club militaire ou universitaire : les statuts devront être visés par l'autorité correspondante</p> <ul style="list-style-type: none"> Copie du récépissé de déclaration à la Préfecture (loi du 1er Juillet 1901) ou la copie de la publication faite au Journal Officiel <p>Pour rappel (depuis saison 2021-2022) : Toute licence "dirigeant" et "Cadre technique" et « officiel » est soumise à un contrôle d'honorabilité par le Ministère des sports.</p> <ul style="list-style-type: none"> Chèque ou virement du montant de l'affiliation et des licences dirigeants et cadres 	<ul style="list-style-type: none"> Vérifier la conformité des documents reçus par cette nouvelle association. Prendre contact avec la FFBoxe pour la création du nouveau club afin d'obtenir un numéro d'affiliation. Suite à l'obtention du n° d'affiliation et à la validation des documents transmis, le CR saisit l'affiliation et donne l'accès Intranet au club. Cet accès sera transmis par email au club dès lors que le CR aura ouvert la fenêtre prévue à cet effet sur SIGL. A l'issue de ces démarches, le CR transmettra au club, son affiliation accompagnée des licences demandées

Réaffiliation du club (renouvellement)	Pré-requis	Démarches du club	Démarches du Comité Régional (CR)
<p>Demande de renouvellement d'affiliation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Club • Ecole de boxe • Club militaire (F.C.D : Fédération Des Clubs de la Défense) • Club universitaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Prendre contact avec le CR pour toute modifications intervenant sur le club déjà existant • Prévoir l'élection de 6 membres dirigeants (sauf pour les écoles de boxe, club militaire et universitaire qui peuvent rester à 3 membres dirigeants minimum) dont : <ul style="list-style-type: none"> 1 président 1 trésorier 1 secrétaire etc... • Et la nomination d'un cadre technique (au minimum prévôt fédéral PF). <p>Le cadre technique ne peut être en aucun cas Président de cette association ou de toute autre association.</p> <p>RAPPEL: il n'y a pas de cumul de fonction au sein du comité de direction d'un club.</p>	<p>A transmettre au CR :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une demande de réaffiliation + demande de licence 6 membres minimum + cadre technique (à télécharger sur le site de la Fédération : www.ffboxe.com Rubrique LA FEDERATION -> Documentation) <p>Les écoles de boxe et club universitaire ne sont pas habilités à recevoir des licences de Boxe amateur et professionnelle.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le certificat médical de non contre-indication à l'enseignement de la pratique de la boxe, figurant au dos de la demande de licence pour le(s) Cadre(s) Technique(s) doit être dûment renseigné par un médecin généraliste. Pour le juge arbitre, ce dernier doit fournir un certificat médical de non contre-indication à l'arbitrage de la boxe anglaise. <p>Pour rappel (depuis saison 2021-2022) : Toute licence "dirigeant" et "Cadre technique" et « officiel » est soumise à un contrôle d'honorabilité par le Ministère des sports.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Chèque ou virement du montant de l'affiliation et des licences dirigeants et cadres 	<ul style="list-style-type: none"> • Vérifier la conformité des documents reçus par cette association. • Cet accès sera transmis par email au club dès lors que le CR aura ouvert la fenêtre prévue à cet effet sur SIGL. • A l'issue de ces démarches, le CR transmettra au club, son affiliation accompagnée des licences demandées <p>IMPORTANT : En cas de changement de type d'association (exemple : école qui devient club), seule la FFBoxe est habilitée à effectuer ce changement au niveau informatique, il est donc impératif de contacter le service concerné pour effectuer et valider cette opération, IDEM pour toutes créations de nouvelles structures.</p>

Pré-requis	<p>Concerne : les officiels*</p> <p>Catégorie d'âge : Être majeur – concerne les officiels boxe amateur et/ou boxe professionnelle</p> <p>Pièce à fournir 1ère demande :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 photo d'identité pour tous • Pièce d'identité <p>1ère demande/renouvellement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Visite médicale obligatoire pour le corps arbitral • Code de déontologie signé • Engagement républicain signé • PSC1 ou équivalent (sauf pour les juges et juges arbitres BEA mineurs). <p>Pour rappel (depuis saison 2021-2022) : Toute licence « officiel » est soumise à un contrôle d'honorabilité par le Ministère des sports.</p>
Spécificités	<p>L'âge limite pour obtenir une licence de JUGE ARBITRE est fixé à 70 ans, et l'âge limite est de 72 ans pour la licence de juge. Dès l'âge de 65 ans atteint, les J/A doivent présenter les examens médicaux suivants : visite médicale avec aptitude physique (CI maladies neurologiques) et psychique, à la pratique de l'arbitrage + un examen ophtalmologique (obligation du port de lentilles de contact à partir d'une vision inférieure ou égale à 3/10 sur l'œil le plus mauvais) + ECG d'effort</p> <p>LA DEMANDE DE LICENCE DE MEMBRE INDIVIDUEL EST TRAITEE EXCLUSIVEMENT PAR LE CR</p>
Bordereau de saisie	O
Coût	(cf. tableau catégorie licence ou barème des cotisations)

LICENCE MEMBRE INDIVIDUEL (OFFICIELS)

CNO
Les engagements républicains



En tant qu'officiel de la FFBoxe et dans le cadre du contrat d'engagement républicain signé le 03/03/2022 par le Président de la FFBoxe, je m'engage à respecter les principes ci-dessous dans le cadre de mes fonctions :

LE RESPECT DES LOIS DE LA REPUBLIQUE

Je m'engage à ne pas me prévaloir de convictions politiques, philosophiques ou religieuses pour m'affranchir des règles communes régissant mes relations avec les collectivités publiques.
Je m'engage notamment à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République.

LA LIBERTE DE CONSCIENCE

Je m'engage à respecter et protéger la liberté de conscience de l'ensemble des membres de la FFBoxe, et m'abstient de tout acte de prosélytisme.

L'EGALITE ET LA NON-DISCRIMINATION

Je m'engage à ne pas opérer de différences de traitement fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'appartenance réelle ou supposée à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée, ni cautionner ou encourager de telles discriminations.

LA FRATERNITE ET LA PREVENTION DE LA VIOLENCE

Je m'engage à agir dans un esprit de fraternité et de civisme.
Je m'engage à rejeter toutes formes de discrimination.

LA DIGNITE DE LA PERSONNE HUMAINE

Je m'engage à :

- N'entreprendre, ne soutenir, ni cautionner aucune action de nature à porter atteinte à la sauvegarde de la dignité de la personne humaine ;
- À respecter les lois et règlements en vigueur destinés à protéger la santé et l'intégrité physique et psychique des personnes, et à ne pas mettre en danger la vie d'autrui par des agissements ou de la négligence.
- À n'entreprendre aucune action de nature à compromettre le développement physique, affectif, intellectuel et social des mineurs, ainsi que leur santé et leur sécurité

LE RESPECT DES SYMBOLES DE LA REPUBLIQUE

Je m'engage à respecter le drapeau tricolore, l'hymne national, et la devise de la République.

Date :

Signature :

1 / 1

CNO
CODE DE DÉONTOLOGIE DES OFFICIELS FFBOXE



Je soussigné _____ m'engage à :

1. Connaître avec précision et appliquer les codes sportifs et règlements en toutes circonstances ;
2. Être juste et impartial et communiquer clairement ses décisions ;
3. Suivre les formations pour avoir les connaissances et maintenir les compétences qui répondent aux exigences de son niveau de pratique et de perfectionnement ;
4. Être bien préparé pour chaque compétition (condition physique optimale, ponctualité, disponibilité, tenue vestimentaire et équipements appropriés...);
5. Être et demeurer exemplaire en toutes circonstances, dans et au dehors de l'aire sportive ;
6. Être respectueux, accueillant et diplomate envers tous les acteurs de la compétition (compétiteurs, entraîneurs, organisateurs, spectateurs, média, officiels, bénévoles ...);
7. À s'interdire toutes les critiques ou commentaires préjudiciables envers d'autres officiels, entraîneurs et boxeurs ou la FFBoxe et les fédérations auxquelles elle est affiliée ou ses membres, par quelque moyen que ce soit (oral, écrit, article publié, Twitter, forums internet, blogs, sites de réseaux sociaux...);
8. À avoir un comportement irréprochable (ne pas consommer de l'alcool ou fumer en étant en fonction, ne pas utiliser de drogues illicites ou tout produit à cause desquels le jugement ou les réflexes seraient ralentis).
9. Éviter une proximité inappropriée avec des compétiteurs et spectateurs ;
10. S'interdire tout conflit d'intérêt (interdiction de participer à des paris sportifs sur la compétition, refuser tout cadeau d'une valeur inappropriée et toute rémunération induue, ...);
11. Faire preuve d'un esprit de sportivité et promouvoir les aspects positifs du sport, tels que le fair-play ;
12. Ne jamais solliciter un organisateur, un président de CRO ou la personne en charge des désignations au sein de la CNO, pour officier dans une organisation.
13. Se signaler et si possible se retirer si son jugement risque d'être orienté, de façon positive ou négative, par toute relation personnelle qu'il entretiendrait avec le boxeur ou son entraîneur (même club, ami, ennemi, famille...)

Tout comportement anormal, dangereux, agressif ou manquement d'un officiel à ces engagements en application de ce code de déontologie, pourra amener la CNO à la saisine du comité d'éthique. Le comité d'éthique rendra un avis qui pourra conduire à la saisine de la commission fédérale disciplinaire de première instance.

Date :

Signature :

1 / 1

Pré-requis	<p>Concerne : les membres et cadres technique de club/école de boxe – de Comité Régional – de Comité Départemental</p> <p>Catégorie d'âge : Être au minimum majeur –juge directeur d'assaut* qui peut être mineur</p> <p>Pièce à fournir 1ère demande :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 photo d'identité pour tous <p>1ère demande/renouvellement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Visite médicale obligatoire pour le cadre technique • Il faut noter que le prévôt stagiaire (cadre technique), outre le certificat médical, doit fournir la copie de son diplôme de secourisme • Extrait de casier judiciaire n°3 pour le Président d'association, le cadre technique et le juge arbitre <p>Pour rappel (depuis saison 2021-2022) : Toute licence "dirigeant" et "Cadre technique" est soumise à un contrôle d'honorabilité par le Ministère des sports.</p>
Bordereau de saisie	A1 – A2 - CR1 – CR2 – CD1 – CD2
Coût	(cf. tableau catégorie licence ou barème des cotisations)
Démarches du club (Intranet)	<p>Pour envoi au Comité Régional :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pré-remplissage des demandes de licences, impression et signature • Bordereaux comportant la liste des licences et le montant des cotisations + paiement par chèque ou preuve de virement. • Les certificats médicaux devront également être joints à cet envoi.
Démarches du Comité régional	<ul style="list-style-type: none"> • Vérification des rubriques pré-saisies par le club et du cachet du médecin sur les certificats médicaux • Les licences sont délivrées au club via le bordereau O dans la mesure où le dossier d'affiliation du club est complet

LICENCE MEMBRE INDIVIDUEL (ORGANISATEUR PRO - AGENT SPORTIF)

Pré-requis	<ul style="list-style-type: none"> • Catégorie d'âge : Être au minimum majeur • Obtention de l'examen d'agent sportif <p>Pièce à fournir 1ère demande :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 photo d'identité
Spécificités	<ul style="list-style-type: none"> • l'Agent Sportif ne doit pas s'inscrire dans un club L'agent sportif envoie à la FFBoxe : <p>- la demande de licence avec la cotisation (licence reconductible pendant 3 ans et payante tous les ans) cette licence est valable de date à date</p> <p>- l'attestation d'assurance « responsabilité civile professionnelle »</p> <p style="text-align: center;">LA DEMANDE DE LICENCE EST TRAITÉE EXCLUSIVEMENT PAR LA FFBoxe</p>
Bordereau de saisie	INT
Coût	(cf. tableau catégorie licence ou barème des cotisations)

LICENCE BOXE PROFESSIONNELLE

Pré-requis	<ul style="list-style-type: none"> • Catégorie d'âge : <p>Pièce à fournir 1ère demande :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 photo d'identité <p>1ère demande/renouvellement :</p>
Démarches du club (Intranet)	
Spécificités	LA DEMANDE DE LICENCE EST TRAITÉE EXCLUSIVEMENT PAR LA FFBoxe
Bordereau de saisie	P
Coût	Les tarifs sont basés exclusivement sur l'année civile (cf. tableau catégorie licence ou barème des cotisations p.57)

Pré-requis	<ul style="list-style-type: none"> • Catégorie d'âge : De MINIME 2 à SENIOR (39 ans) pour une première demande, et SENIOR (40 ans) pour un renouvellement (cf. tableau catégorie licence et code sportif amateur*) <p>1ère demande :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Visite médicale et ophtalmologique obligatoire • Idem pour le boxeur non licencié en saison N-1 • 1 photo d'identité • Rappel : 1 copie de la pièce d'identité <p>Renouvellement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Visite médicale obligatoire - Visite ophtalmologique tous les 2 ans
Spécificités	<p>Pour la délivrance de la première licence et du renouvellement BA les règles à respecter sont les mêmes pour les filles et les garçons. « Une licence de boxeur amateur, première demande ou renouvellement, ne peut pas être délivrée à un postulant ayant atteint l'âge de 40 ans au 1er septembre de la saison sportive en cours. »*</p> <p>Pour tout boxeur ou boxeuse âgé(e) de 32 ans au 1er septembre de la saison en cours et plus, le renouvellement de la licence sera lié à la normalité des bilans suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Angio I.R.M.CEREBRAL à renouveler tous les 3 ans 2) E.C.G. d'Effort à effectuer une seule fois <p>Les résultats sont annotés par le Médecin sur la demande de renouvellement de licence, de la façon suivante : « Pas d'anomalie constatée »</p> <p>Pour information : pour toute boxeuse, une attestation sur l'honneur de non-grossesse co-signée par les parents pour les moins de 18 ans. <u>Cette attestation sera à remettre au médecin de réunion qui la joindra au P.V de réunion destiné au Comité Régional</u> (voir attestation de non grossesse p.40)</p>
Bordereau de saisie	BA
Coût	(cf. tableau catégorie licence ou barème des cotisations)
Démarches du club (Intranet)	<p style="text-align: center;">Avant toute pré-saisie de licence, le club doit obligatoirement s'assurer de la bonne conformité des documents qu'il transmet</p> <p>Pour envoi au Comité Régional :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pré-saisie des demandes de licences, impression et signature • Bordereau BA comportant la liste des licences et le montant des cotisations + paiement par chèque ou preuve de virement. • Les certificats médicaux et ophtalmologiques devront également être joints à cet envoi.
Démarches du CR	<ul style="list-style-type: none"> • Avant toute saisie de licence, le CR doit obligatoirement s'assurer de l'authenticité des certificats médicaux, du cachet du médecin et vérifier qu'il est bien fait mention de la non contre-indication en l'absence de cette mention, ou en cas de rature ou surcharge, ne pas saisir la demande de licence. • De même, le CR devra vérifier pour tous les mineurs que l'autorisation parentale (ou du représentant légal) est bien datée et signée. <p style="text-align: center;">ATTENTION : En cas d'accident la responsabilité du CR est engagée.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vérification des rubriques pré-saisies par le club et du cachet du médecin sur les certificats médicaux • Les licences sont délivrées au club via le bordereau BA dans la mesure où le dossier d'affiliation du club est complet

Pré-requis	<ul style="list-style-type: none"> • Catégorie d'âge : Appartenir au minimum à la catégorie CADET 1 (cf. tableau catégorie licence) <p>Pièce à fournir 1ère demande :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 photo d'identité pour tous <p>1ère demande/renouvellement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Visite médicale obligatoire (certificat médical de non contre-indication à la pratique à renouveler chaque saison)
Bordereau de saisie	BL
Coût	(cf. tableau catégorie licence ou barème des cotisations)
Démarches du club (Intranet)	<ul style="list-style-type: none"> • Avant toute saisie de licence, le club doit obligatoirement s'assurer de l'authenticité des certificats médicaux, du cachet du médecin et vérifier qu'il est bien fait mention de la non contre-indication en l'absence de cette mention, ou en cas de rature ou surcharge, ne pas saisir la demande de licence. • De même, le club devra vérifier pour tous les mineurs que l'autorisation parentale (ou du représentant légal) est bien datée et signée. ATTENTION : En cas d'accident la responsabilité du club est engagée. • Pré-saisie des demandes de licences, impression et signature (voir tutoriel). • Les demandes de licences/certificats médicaux sont à conserver au club. <p><u>Pour envoi au Comité Régional :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Bordereau BL comportant la liste des licences et le montant des cotisations + paiement par chèque ou preuve de virement.
Démarches du Comité régional	<ul style="list-style-type: none"> • Vérification des rubriques pré-saisies par le club • Les licences sont délivrées au club via le bordereau BL dans la mesure où le dossier d'affiliation du club est complet
Spécificités	<ul style="list-style-type: none"> • La licence ne donne pas le droit de pratiquer la Boxe en assaut ni en combat. <p>Une mise de gants en opposition peut être faite lors de séances en boxe loisir, cependant les deux personnes concernées doivent être détentrices du même type de licence.</p> <p>Exemple : 2 licenciés en Boxe Loisir ou 2 licenciés en Boxe Educative Assaut</p> <p>Lors de telles confrontations, ces dernières doivent obligatoirement se dérouler avec le port du casque et dirigées par un cadre technique détenteur d'un diplôme fédéral.</p>

Pré-requis	<ul style="list-style-type: none"> Seuls les clubs ayant un Animateur Aéroboxe diplômé et licencié peuvent dispenser des cours d'aéroboxe, et, par conséquent délivrer des licences de pratiquants « Aéroboxe » Catégorie d'âge : De CADET à SENIOR (cf. tableau catégorie licence) <p>Pièce à fournir 1ère demande :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1 photo d'identité pour tous <p>1ère demande/renouvellement :</p> <ul style="list-style-type: none"> Visite médicale obligatoire (certificat médical de non contre-indication à la pratique à renouveler chaque saison)
Bordereau de saisie	F
Coût	(cf. tableau catégorie licence ou barème des cotisations)
Démarches du club (Intranet)	<ul style="list-style-type: none"> Avant toute saisie de licence, le club doit obligatoirement s'assurer de l'authenticité des certificats médicaux, du cachet du médecin et vérifier qu'il est bien fait mention de la non contre-indication en l'absence de cette mention, ou en cas de rature ou surcharge, ne pas saisir la demande de licence. De même, le club devra vérifier pour tous les mineurs que l'autorisation parentale (ou du représentant légal) est bien datée et signée. ATTENTION : En cas d'accident la responsabilité du club est engagée. Pré-saisie des demandes de licences, impression et signature (voir tutoriel). Les demandes de licences/certificats médicaux sont à conserver au club. <p><u>Pour envoi au Comité Régional :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Bordereau F comportant la liste des licences et le montant des cotisations + paiement par chèque ou preuve de virement. <p style="text-align: center;"><i>Pour les enseignants aéroboxe, la demande de licence devra être faite sur le document « dirigeant de club » déjà existant pour les dirigeants, les cadres techniques et les officiels etc...</i> <i>Cette licence sera enregistrée dans un bordereau A1 ou A2, en aucun cas la licence F.A.C. ne devra se substituer à la licence de Cadre Technique qui reste obligatoire dans toutes les structures.</i></p>
Démarches du Comité régional	<ul style="list-style-type: none"> Vérification des rubriques pré-saisies par le club Les licences sont délivrées au club via le bordereau F dans la mesure où le dossier d'affiliation du club est complet
Spécificités	<ul style="list-style-type: none"> Pour les formations « animateur aéroboxe » voir en annexe le « catalogue des formations » Cette licence ne donne pas le droit à la mise de gants pour un combat

Pré-requis	<ul style="list-style-type: none"> • Catégorie d'âge : de POUSSIN à CADET 2 (cf. tableau catégorie licence) <p>Pièce à fournir 1ère demande :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 photo d'identité pour tous <p>1ère demande/renouvellement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Visite médicale obligatoire (certificat médical de non contre-indication à la pratique à renouveler chaque saison)
Bordereau de saisie	BEA
Coût	(cf. tableau catégorie licence ou barème des cotisations)
Démarches du club (Intranet)	<ul style="list-style-type: none"> • Avant toute saisie de licence, le club doit obligatoirement s'assurer de l'authenticité des certificats médicaux, du cachet du médecin et vérifier qu'il est bien fait mention de la non contre-indication en l'absence de cette mention, ou en cas de rature ou surcharge, ne pas saisir la demande de licence. • De même, le club devra vérifier pour tous les mineurs que l'autorisation parentale (ou du représentant légal) est bien datée et signée. <p style="text-align: center;">ATTENTION : En cas d'accident la responsabilité du club est engagée.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pré-saisie des demandes de licences, impression et signature (voir tutoriel). • Les demandes de licences/certificats médicaux sont à conserver au club. <p><u>Pour envoi au Comité Régional :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Bordereau BEA comportant la liste des licences et le montant des cotisations + paiement par chèque ou preuve de virement.
Démarches du Comité Régional	<ul style="list-style-type: none"> • Vérification des rubriques pré-saisies par le club • Les licences sont délivrées au club via le bordereau BEA dans la mesure où le dossier d'affiliation du club est complet
Spécificités	Seuls les MINIMES ET CADETS sont autorisés à faire des compétitions nationales

<p>Pré-requis</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Catégorie d'âge : de JUNIOR à SENIOR (cf. tableau catégorie licence) <p>Pièce à fournir 1ère demande :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 photo d'identité pour tous <p>1ère demande/renouvellement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Visite médicale obligatoire (certificat médical de non contre-indication à la pratique à renouveler chaque saison)
<p>Bordereau de saisie</p>	<p>BEA</p>
<p>Coût</p>	<p>(cf. tableau catégorie licence ou barème des cotisations)</p>
<p>Démarches du club (Intranet)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Avant toute saisie de licence, le club doit obligatoirement s'assurer de l'authenticité des certificats médicaux, du cachet du médecin et vérifier qu'il est bien fait mention de la non contre-indication en l'absence de cette mention, ou en cas de rature ou surcharge, ne pas saisir la demande de licence. • De même, le club devra vérifier pour tous les mineurs que l'autorisation parentale (ou du représentant légal) est bien datée et signée. <p style="text-align: center;">ATTENTION : En cas d'accident la responsabilité du club est engagée.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pré-saisie des demandes de licences, impression et signature (voir tutoriel). • Les demandes de licences/certificats médicaux sont à conserver au club. <p>Pour envoi au Comité Régional :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bordereau BEA comportant la liste des licences et le montant des cotisations + paiement par chèque ou preuve de virement.
<p>Démarches du Comité Régional</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Vérification des rubriques pré-saisies par le club • Les licences sont délivrées au club via le bordereau BEA dans la mesure où le dossier d'affiliation du club est complet
<p>Spécificités</p>	<p>Pratique en compétition régionale et interrégionale jusqu'à 39 ans inclus</p> <p>Un Boxeur Amateur ayant un palmarès (BA) et souhaitant revenir à une pratique BEA, <i>pourrait obtenir une licence BEA pour une pratique hors compétition (carte)</i></p>

Pré-requis	<ul style="list-style-type: none"> • Licence non renouvelable • Catégorie d'âge : POUSSIN jusqu'au CADET 2 <p>Pièce à fournir 1ère demande :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 photo d'identité pour tous <p>1ère demande :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Visite médicale obligatoire (certificat médical de non contre-indication à la pratique)
Bordereau de saisie	D
Coût	(cf. tableau catégorie licence ou barème des cotisations)
Démarches du club (Intranet)	<ul style="list-style-type: none"> • Avant toute saisie de licence, le club doit obligatoirement s'assurer de l'authenticité des certificats médicaux, du cachet du médecin et vérifier qu'il est bien fait mention de la non contre-indication en l'absence de cette mention, ou en cas de rature ou surcharge, ne pas saisir la demande de licence. • De même, le club devra vérifier pour tous les mineurs que l'autorisation parentale (ou du représentant légal) est bien datée et signée. <p style="text-align: center;">ATTENTION : En cas d'accident la responsabilité du club est engagée.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pré-saisie des demandes de licences, impression et signature (voir tutoriel). • Les demandes de licences/certificats médicaux sont à conserver au club. <p><u>Pour envoi au Comité Régional :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Bordereau D comportant la liste des licences et le montant des cotisations + paiement par chèque ou preuve de virement.
Démarches du Comité Régional	<ul style="list-style-type: none"> • Vérification des rubriques pré-saisies par le club • Les licences sont délivrées au club via le bordereau D dans la mesure où le dossier d'affiliation du club est complet
Spécificités	<p>Découverte de la Boxe Educative Assaut</p> <p><u>Cette licence autorise la mise des gants uniquement à l'entraînement entre licenciés découverte.</u></p>

Pré-requis	<ul style="list-style-type: none"> Catégorie d'âge : A partir de 16 ans <p>Pièce à fournir 1ère demande :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1 photo d'identité pour tous
Bordereau de saisie	V
Coût	(cf. tableau catégorie licence ou barème des cotisations)
Démarches du club (Intranet)	<ul style="list-style-type: none"> Avant toute saisie de licence, le club doit obligatoirement s'assurer pour tous les mineurs que l'autorisation parentale (ou du représentant légal) est bien datée et signée. ATTENTION : En cas d'accident la responsabilité du club est engagée. Pré-saisie des demandes de licences, impression et signature (voir tutoriel). Les demandes de licences sont à conserver au club. <p><u>Pour envoi au Comité Régional :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Bordereau V comportant la liste des licences et le montant des cotisations + paiement par chèque ou preuve de virement.
Démarches du Comité Régional	<ul style="list-style-type: none"> Vérification des rubriques pré-saisies par le club Les licences sont délivrées au club via le bordereau V dans la mesure où le dossier d'affiliation du club est complet
Spécificités	<p>Licence destinée aux aidants dans l'organisation de l'activité du club (lors de manifestations etc...) et n'autorise pas la pratique.</p> <p>Cette licence ne donne <u>en aucun cas</u> droit à la mise des gants et faire : de l'entraînement, homme de coin, des assauts ou des combats ainsi que d'être membre de bureau d'un CLUB – d'un C.D. – d'un C.R. et de la FFBoxe.</p>

Pré-requis	<ul style="list-style-type: none"> • Catégorie d'âge : A partir de 6 ans <p>Pièce à fournir 1ère demande : 1 photo d'identité</p> <p>1ère demande/renouvellement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Visite médicale obligatoire (certificat médical de non contre-indication à la pratique à renouveler chaque saison)
Bordereau de saisie	H
Coût	(cf. tableau catégorie licence ou barème des cotisations)
Démarches du club (Intranet)	<ul style="list-style-type: none"> • Avant toute saisie de licence, le club doit obligatoirement s'assurer de l'authenticité des certificats médicaux, du cachet du médecin et vérifier qu'il est bien fait mention de la non contre-indication en l'absence de cette mention, ou en cas de rature ou surcharge, ne pas saisir la demande de licence. • De même, le club devra vérifier pour tous les mineurs que l'autorisation parentale (ou du représentant légal) est bien datée et signée. <p style="text-align: center;">ATTENTION : En cas d'accident la responsabilité du club est engagée.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pré-saisie des demandes de licences, impression et signature (voir tutoriel). • Les demandes de licences/certificats médicaux sont à conserver au club. <p><u>Pour envoi au Comité Régional :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Bordereau H comportant la liste des licences et le montant des cotisations + paiement par chèque ou preuve de virement
Démarches du Comité Régional	<ul style="list-style-type: none"> • Vérification des rubriques pré-saisies par le club • Les licences sont délivrées au club via le bordereau H dans la mesure où le dossier d'affiliation du club est complet
Spécificités	<p>La handi-boxe est la pratique de la boxe adaptée pour les personnes en situation de handicap. La boxe est accessible à tous et à toutes sans exception. Chaque année, des formations sont dispensées aux entraîneurs souhaitant connaître les spécificités des différents types de handicap de manière à ce qu'ils puissent adapter leurs entraînements en club.</p>

<p>Pré-requis</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Prescri'boxe se pratique dans les clubs ayant le label PRESCRI'BOXE, label qui sera obtenu uniquement et seulement si le club a 1 éducateur sportif PF OU BP formé PRESCRI'BOXE ainsi qu'un ou plusieurs créneaux horaires réservé(s) à cette pratique. • S'adresse aux patients sous « A.L.D. » (affection longue durée) • Catégorie d'âge : toutes catégories d'âges habituellement admises pour la pratique de la boxe <p>Pièce à fournir 1ère demande :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 photo d'identité <p>1ère demande/renouvellement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Visite médicale obligatoire (certificat médical de non contre-indication à la pratique à renouveler chaque saison)
<p>Bordereau de saisie</p>	<p>RX</p>
<p>Coût</p>	<p>(cf. tableau catégorie licence ou barème des cotisations)</p>
<p>Démarches du club (Intranet)</p>	<p>Pour envoi au Comité Régional :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pré-saisie des demandes de licences, impression et signature • Bordereau RX comportant la liste des licences et le montant des cotisations + paiement par chèque ou preuve de virement. • La licence sera envoyée sous la forme d'un carnet de suivi « vierge » qui contiendra l'autorisation médicale ainsi que les éléments susceptibles d'aider l'éducateur sportif dans la création d'un programme d'entraînement sportif adapté.
<p>Démarches du Comité Régional</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Vérification des rubriques pré-saisies par le club et du cachet du médecin sur les certificats médicaux • Le carnet est délivré au club via le bordereau RX (dans la mesure où le dossier d'affiliation du club est complet), il servira de liaison entre le patient, le médecin et l'éducateur. • Le carnet de suivi sera remis « vierge » au club demandeur.
<p>Spécificités</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Licence délivrée suite à une prescription médicale pour ALD

<p>Pré-requis</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Catégorie d'âge : SENIOR à partir de 40 ans révolus sans limite d'âge supérieur et sous couvert de la normalité d'un test d'effort <p>Pièce à fournir 1ère demande :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 photo d'identité pour tous <p>1ère demande/renouvellement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Visite médicale obligatoire (certificat médical de non contre-indication à la pratique à renouveler chaque saison) • ECG d'effort (à fournir lors de la première demande)
<p>Bordereau de saisie</p>	<p>E</p>
<p>Coût</p>	<p>(cf. tableau catégorie licence ou barème des cotisations)</p>
<p>Démarches du club (Intranet)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Avant toute saisie de licence, le club doit obligatoirement s'assurer de l'authenticité des certificats médicaux, du cachet du médecin et vérifier qu'il est bien fait mention de la non contre-indication en l'absence de cette mention, ou en cas de rature ou surcharge, ne pas saisir la demande de licence. <p style="text-align: center;">ATTENTION : En cas d'accident la responsabilité du club est engagée.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pré-saisie des demandes de licences, impression et signature (voir tutoriel). • Les demandes de licences/certificats médicaux sont à conserver au club. <p><u>Pour envoi au Comité Régional :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Bordereau E comportant la liste des licences et le montant des cotisations + paiement par chèque ou preuve de virement
<p>Démarches du Comité Régional</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Vérification des rubriques pré-saisies par le club • Les licences sont délivrées au club via le bordereau E dans la mesure où le dossier d'affiliation du club est complet
<p>Spécificités</p>	<p>Cette licence donne droit à la compétition INTERCLUBS uniquement dans le respect du code sportif BEA et n'ouvre aucun droit aux compétitions Régionales et/ou nationales.</p>



LA REUNION DE BOXE

Le Club transmet au Comité Régional, 30 jours au moins avant la réunion, la lettre au préfet, le chèque (ou preuve de virement) au montant qui convient et la demande d'organisation de réunion :

- de boxe éducative assaut
- de boxe amateur
- mixte

Le Comité Régional doit :

- Vérifier le montant des redevances fédérales
- Transmettre la lettre au préfet
- Demander l'autorisation à la FFBOXE
- Transmettre l'autorisation FFBOXE au club et/ou au délégué de réunion

Concernant les demandes de réunions amateur, il est impératif de nous joindre la demande de réunion originale et le chèque ou preuve du virement qui convient soit 80 € par demande de réunion. **Seules les demandes à huis clos BA et les demandes BEA pourront être envoyées par email à la FFBOXE.**

Si la demande est incomplète, preuve du règlement non jointe, renseignements sur la réunion, n° affiliation du club organisateur, palmarès des boxeurs professionnels étrangers, etc..., elle sera retournée sans être traitée.

ATTENTION :

Pour les championnats (Europe – Monde) et les ceintures internationales, la demande d'organisation devra parvenir à la FFBOXE 1 mois avant la date du combat et préalablement validée par le comité régional.

Si la demande répond à toutes les conditions requises, la FFBOXE enregistre cette demande et attribue un Numéro de réunion (propre à chaque C.R.) qu'elle lui communique pour lui permettre la saisie informatique.

La FFBOXE transmet l'autorisation et le programme au C.R., lorsqu'il s'agit d'une réunion mixte.

AUCUNE DEMANDE NE SERA TRAITEE SI ELLE N'EST PAS ACCOMPAGNEE DU PAIEMENT QUI CONVIENT

ASSOCIATION AFFILIEE N° OU ORGANISATEUR PROFESSIONNEL	
A-B-C (1)	
Nom du club :	Licence N°
Nom du Président :	Nom du Président :
Prénom :	Prénom :
Adresse :	Adresse :
Code Postal : Ville :	Code Postal : Ville :
Tél : Mail :	Tél : Mail :

S'agit-il d'une (cochez la case correspondante) : 80 € ou huis clos
POUR LES REUNIONS AMATEURS

LIEU de la Réunion : (appellation, adresse complète et téléphone)

DATE de la Réunion : à heures

PESEE & VISITE MEDICALE (adresse complète et téléphone)

Amateurs : Le à heures
 Lieu :

Pro : Le à heures
 Lieu :

PROGRAMME

BOXE AMATEUR Nombre de combats prévus :

S'AGIT- IL D'UNE COMPETITION LABELISEE OUI NON
 SI « OUI » TITRE DE LA COMPETITION :

BOXE PROFESSIONNELLE Nombre de combats prévus :

(Indiquez les participants au verso et joindre la copie des contrats de match)
Pour les boxeurs étrangers joindre OBLIGATOIREMENT les palmarès détaillés
Titre exact s'il s'agit d'une compétition professionnelle internationale :

Seul le titre indiqué ci-dessus pourra être utilisé sur tous les supports de communication (affiche-programme- presse -Tv)

Y a-t-il une retransmission média : T.V. - INTERNET OUI NON

SI OUI JOINDRE LE CONTRAT DE RETRANSMISSION.

A remplir OBLIGATOIREMENT par le CR

Avant l'envoi à la FFBoxe, le CR doit OBLIGATOIREMENT s'assurer que cette demande est complète (règlements-contrats et programme complet au verso)

Date de réception :

Avis du Comité régional :

Date d'envoi au préfet :

Signature du Président du CR

Je soussigné reconnais, conformément au règlement de la FFBoxe, assumer, dans tous les domaines l'entière responsabilité de cette réunion, tant à l'égard de la FFBoxe, des licenciés y participant, que des tiers.

A :
 Le :
 Signature du Président de l'Association ou de l'Organisateur professionnel (à l'exclusion de toute autre personne)

T.S.V.P

(1) A= Association déclarée Loi du 07/07/1901 B= Société à caractère sportif C= Société d'économie mixte

DROIT ET REDEVANCES FORFAIT(S) - FONDS DE PROMOTION DE LA BOXE PROFESSIONNELLE
 Pour toutes les organisations Amateurs
80 €
A CHAQUE ORGANISATION MIXTE 160 €
 (gratuite pour toutes les réunions de Boxe Educative et Boxe Amateur CADETS/JUNIORS exclusivement)

	Combat opposant :	
	Licencié FFB vs FFB	licencié FFB vs licence étrangère
COMBATS EN 4x2 OU 4x3	75 €	150 €
COMBATS EN 6x2 OU 6x3	150 €	350 €
COMBATS EN 8x2 OU 8x3	180 €	450 €
COMBATS EN 10x3	220 €	550 €
CHAMPIONNATS DE FRANCE AVEC CEINTURE		
CHAMPIONNATS DE L'UNION EUROPEENNE	1 500 €	
CHAMPIONNATS EBU FEMININ	1 500 €	
CHAMPIONNATS EBU MASCULIN	2 000 €	
CEINTURES INTERNATIONALES	2 000 €	
CHAMPIONNATS DU MONDE FEMININ	2 500 €	
CHAMPIONNATS DU MONDE WBA -WBC-IBF-WBF-IBO -IBA - MASCULINS	4 500 €	
CHAMPIONNATS DU MONDE Espoirs et Intérim WBA-WBC-IBF-WBF-IBO-IBA	3 000 €	
COMBATS OPPOSANT 2 BOXEURS PROS ETRANGERS (non licenciés FFBoxe)		
10x3 - 8x3	1 000 €	
6x3	800 €	
4x3	600 €	
Cotisation par Boxeur Etranger (60€ x nombre de boxeur étranger programmé)	60 €	
EXEMPLE		
Droit de réunion et fonds de promotion	160 €	
COMBAT 6x3	150 €	
COMBAT 8X3 (boxeur licencié FFBoxe vs boxeur avec licence étrangère)	450 €	
CHAMPIONNAT DE France	600 €	
Cotisation assurance boxeur étranger	60 €	
TOTAL	1 420 €	

PROGRAMME (TOUS LES CHAMPS CI-DESSOUS DOIVENT ETRE IMPERATIVEMENT ET LISIBLEMENT RENSEIGNES)

PHASE*	CATEGORIE DE POIDS	N° DE LICENCE	NOM ET PRENOM DU BOXEUR	NOM DE L'ENTRAINEUR	GROUPE DU LICENCIE	NOMBRE DE REPRISES	MONTANT FORFAIT(S)

NE PAS OUBLIER DE JOINDRE LA COPIE DES CONTRATS DE MATCH DES BOXEURS PROFESSIONNELS

* HC = Hors compétition * C = Compétition (Finale, 1/2 Finale, 1/4 de finale)

DROIT DE REUNION ET REDEVANCE FORFAITAIRE



BAREME	SOMME A PAYER	DROIT DE REUNION	REDEVANCE FORFAITAIRE
Pas de paiement forfaitaire de droit et redevance lors de l'affiliation <i>Décision du comité directeur fédéral du 17/06/2022</i>	160 €	60 €	100 €
A partir de la 1ère réunion et les suivantes (BA)	80 €	30 €	50 €
A partir de la 1ère réunion et les suivantes (mixte)	160 €	80 €	80 €
GRATUITE	Pour toutes les réunions de BOXE EDUCATIVE ASSAUT (exclusivement)		
	Pour toutes les réunions de CADETS et JUNIORS (exclusivement)		
	Pour toutes les réunions sans public (huis clos) dès lors qu'au programme il y a exclusivement des combats CADETS/JUNIORS et SENIORS moins de 10 combats		
	Pour toutes les réunions de Seniors ayant 4 combats maximum le jour de l'organisation		



Cachet du club ou de l'organisateur

Le.....

Monsieur le Préfet Du Département

De.....



Objet :
Déclaration d'une manifestation
Publique de Boxe

Monsieur le Préfet,

En application des dispositions des articles R 331-46 à R 331-54 inclus du code du sport, relatives à l'organisation de manifestations publiques de Boxe, j'ai l'honneur de vous adresser la présente déclaration d'une manifestation publique de Boxe.

Le (date)..... à.....heures

Lieu.....

.....

Organisateur (1).....

.....

Nom et adresse complète du Président responsable (2).....

.....

Je m'engage au respect des dispositions du Code du Sport ainsi qu'à celles des Règlements et du Code Sportif de la Fédération Française de Boxe.

Avec mes remerciements

Veuillez croire, **Monsieur le Préfet**, à l'assurance de ma considération distinguée.

*L'organisateur, Président de l'Association
ou L'Organisateur Professionnel Agré*

Cadre réservé au Comité Régional

AVIS ou OBSERVATION :

.....

.....

Date..... Le Président du Comité Régional

(1) Indiquer le nom de l'association en toutes lettres, ou le nom de l'Organisateur professionnel adresse personnelle



RAPPEL : Pour participer à une compétition ne pas oublier de présenter l'autorisation parentale (pour les mineures) au délégué de réunion lors de la pesée.

Je soussigné(e), Mme, Mr père, mère, tuteur de, l'autorise à participer à la compétition qui se déroulera le, à

Fait à, le

Signature :

ATTESTATION DE NON GROSSESSE

RAPPEL : Pour participer à une compétition ne pas oublier de présenter l'attestation de non grossesse au médecin de réunion lors de la pesée.

Je soussignée (NOM PRENOM)

Certifie par la présente, qu'à ce jour je ne suis pas en état de grossesse.

Fait le, à

*la FFBoxe décline toute responsabilité en cas de fausse déclaration de l'intéressée.

*Ce document est à transmettre à la FFBoxe, par le délégué de réunion avec le PV.

Signature de l'intéressée :

Signature des parents, ou du tuteur légal
(Pour les mineures)

Signature du délégué :

ATTENTION ces mesures s'appliquent en Boxe Féminine

Durée des combats en compétition ou hors compétition en Boxe Amateur

Minimes 2 : 3X1'30

Cadettes : 3X2'

Juniors et Seniors :

du 1er au 5ème combat : 3X2'

du 6ème au 10ème combat 3X2' ou 3X3'

à partir du 11ème combat : 3X3'

Le jour de chaque combat, la postulante devra fournir :

- Une attestation sur l'honneur de non-grossesse co-signée par les parents pour les moins de 18 ans.

Cette attestation sera à remettre au médecin de réunion qui la joindra au P.V de réunion destiné au Comité Régional.

« Equivalence/Nombre de combats »

Nom Prénom :

Club :

Numéro de licence :

Certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements sous-indiqués.

PALMARES ACTUEL en :

➤ **Nombre d'assauts en Boxe Educative Assaut :**

Total : Victoires : Défaites :

➤ **Nombre de combats Boxe amateur dans un autres pays :**

Total : Victoires : Défaites :

➤ **Palmarès en Sport de combats de percussion :**

Total : Victoires : Défaites :

Le postulant doit justifier par des documents officiels (licence avec palmarès, attestations) le nombre d'assauts ou de combats énoncés.

Commentaires libres

Signature du boxeur

Signature du Président du club

Signature des parents pour les mineurs

Signature de l'entraîneur du club

Cachet et signature du Président du Comité Régional

LE CLASSEMENT EN BOXE AMATEUR DES BOXEURS/BOXEUSES

CLASSEMENT D'ÂGE

La boxe amateur style olympique est ouverte aux licenciés appartenant aux catégories d'âge : minimes 2, cadets, juniors et seniors.

Les catégories d'âge sont déterminées par les années de naissance publiées par la FFBoxe pour chaque saison sportive :

- Minime Garçon/Fille : M2 né(e) en 2009
- Cadet / Cadette : C1 né(e) en 2008
C2 né(e) en 2007
- Junior Homme Femme : J1 né(e) en 2006
J2 né(e) en 2005
- Senior Homme Femme : S né(e) en 2004 et avant

Une première licence Amateur H/F ne peut être délivrée si le postulant a atteint l'âge de 40 ans au 1er septembre de la saison en cours.

En championnat, critères nationaux ou en compétition labellisée, les boxeurs sont tenus de s'inscrire dans la catégorie d'âge correspondant à leur année de naissance.

Hors championnats, critères nationaux et compétitions labellisées, les boxeurs de catégories d'âge différentes peuvent se rencontrer sans demande de surclassement préalable dans la mesure où la différence d'âge entre les 2 boxeurs ne dépasse pas 2 années au vu des dates de naissance.

En tout état de cause, se référer au code sportif de la boxe amateur de la saison en cours.

- Exception est faite pour les femmes juniors 2ème année : elles peuvent rencontrer une femme senior quelle que soit la différence d'âge.

ATTENTION

Dans une réunion AMATEUR il ne doit pas y avoir les combats suivants :

BOXE AMATEUR C/ BOXE LOISIR
BOXEUR AMATEUR C/ BOXE EDUCATIVE ASSAUT

Seuls sont autorisés :

BOXEUR AMATEUR C/ BOXE BOXE AMATEUR

Dans une réunion BOXE EDUCATIVE ASSAUT il ne doit pas y avoir les combats suivants :

BOXE EDUCATIVE ASSAUT C/ BOXE LOISIR
BOXE EDUCATIVE ASSAUT C/ AMATEUR

PROCEDURE DE DEMANDE DE DEPLACEMENT A L'ETRANGER BOXE AMATEUR ET BEA

Le club doit faire la demande de déplacement auprès du Comité Régional en envoyant 20 jours au moins avant la date du déplacement les imprimés suivants :

- L'imprimé « Demande de déplacement » dûment renseigné

La FFBoxe donnera son accord sur l'imprimé « Autorisation de déplacement », et attribuera un numéro de réunion qui sera remis au Comité Régional. De même, le Comité Régional adressera au club l'imprimé « Autorisation de déplacement » validée.

BOXE AMATEUR

FORMULAIRE DE DEMANDE D'AUTORISATION DE DEPLACEMENT A L'ETRANGER

A transmettre à la FFB (secretariat.cnba@ff-boxe.com) par l'intermédiaire du COMITE REGIONAL
10 à 12 jours avant la date du déplacement

Attention la FFB n'accordera pas d'autorisation de sortie de territoire aux boxeurs (ou boxeuses) MINIMES ou CADETS.

COMITE REGIONAL de: _____

NOM DU CLUB : _____

CHEF DE DELEGATION RESPONSABLE: _____

Qualité au sein de la F.F.B. _____ N° de licence : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

LIEU de la rencontre : _____ Pays : _____

DATE de la rencontre : ___/___/___ Heure : ___ : ___

DATE de départ : ___/___/___ DATE de retour : ___/___/___

LISTE DES BOXEURS ou BOXEUSES

N° Licence	KG	NOM	Prénom	Club	Junior Senior	Durée du combat
						___ x ___
						___ x ___
						___ x ___
						___ x ___
						___ x ___
						___ x ___
						___ x ___
						___ x ___
						___ x ___
						___ x ___

Date de la demande: _____

Signature du Président du club	Signature du Chef de délégation	AVIS DU COMITE REGIONAL Signature du Président

BOXE EDUCATIVE ASSAUT

FORMULAIRE DE DEMANDE D'AUTORISATION DE DEPLACEMENT A L'ETRANGER

A transmettre à la FFBoxe, par l'intermédiaire du Comité régional DOUZE JOURS au moins avant la date du déplacement, art. 39 des règlements généraux).

COMITE REGIONAL de : _____

ASSOCIATION SPORTIVE : N° _____

NOM DU CLUB ou du COMITE REGIONAL : _____

CHEF DE DELEGATION RESPONSABLE : _____

Qualité au sein de la FFBoxe _____ N° de licence : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

LIEU de la rencontre : _____ Pays : _____

DATE de la rencontre : ___/___/___ Heure : ___ : ___

DATE de départ : ___/___/___ DATE de retour : ___/___/___

BOXE EDUCATIVE ASSAUT

N° Licence	Poids	NOM	Prénom	Club	Cadet Junior Senior	Durée du combat
	___ kg					___ x ___
	___ kg					___ x ___
	___ kg					___ x ___
	___ kg					___ x ___
	___ kg					___ x ___
	___ kg					___ x ___
	___ kg					___ x ___
	___ kg					___ x ___
	___ kg					___ x ___
	___ kg					___ x ___

Date de la demande : _____

Signature du Président du club	Signature du Chef de délégation	AVIS DU COMITE REGIONAL Signature du Président



LA BOXE PROFESSIONNELLE

Validité des examens médicaux :
une année civile (du 1er janvier au 31 décembre)

•Les boxeuses ou boxeurs demandant leur 1^{ère} licence.

Afin que les examens soient **valables jusqu'au 31 décembre de l'année en cours**, ceux-ci devront être effectués **postérieurement au 1^{er} septembre de l'année précédente**.

Les boxeurs ayant passé leurs examens à une date antérieure, auront l'obligation de les renouveler en janvier de l'année en cours.

•Les boxeuses ou boxeurs renouvelant leur licence

Tous les boxeurs, quel que soit leur âge, doivent fournir la totalité des examens suivants, chaque année, lesquels **doivent être réalisés à partir du 1er janvier et sont valables jusqu'au 31 décembre de l'année :**

•Bilan médical

•Bilan ophtalmologique

•Bilan biologique :

1. NFS
2. VS
3. Plaquettes
4. Glycémie
5. Ferritine
6. ASAT
7. Créatinine
8. sérodiagnostic : HIV, HA, HB, HC,
9. anticorps anti HBS (si <100, faire doser Ag HBS), et anticorps anti HBC ;
10. bandelettes urinaires : glycosurie, protéinurie, hématurie.

•Angio-IRM cérébrale (joindre uniquement le compte-rendu original) ; une autre IRM peut être demandée à l'issue d'un combat par le médecin de ring.

•Épreuve d'effort maximale (>80%)

Demande d'autorisation de déplacement « HORS METROPOLE » 2022
A transmettre directement à la FFBoxe, **HUIT JOURS** au moins avant le déplacement.

Lieu du combat : _____ Pays : _____

Date du combat : _____

Compétition (titre) : _____

Nombre de reprises : _____

Catégorie de poids du combat : _____

*Chaque demande sera étudiée, cas par cas, l'entraîneur doit **OBLIGATOIREMENT**, fournir les renseignements demandés.*

Boxeur licencié FFBoxe :

Nom : _____ Prénom : _____

N° de licence : _____

Nom de l'entraîneur : _____ Prénom : _____

N° de licence : _____

Adresse mail : _____

Adversaire :

Nom : _____ Prénom : _____

Nationalité : _____

Joindre le palmarès

L'entraîneur soussigné déclare sous sa responsabilité personnelle que le boxeur : _____ pour qui l'autorisation est sollicitée, a démontré au cours de son dernier entraînement qu'il se trouvait en parfaite condition physique et technique.

Le boxeur soussigné déclare être en parfaite santé et bien connaître et accepter les conditions auxquelles le combat objet de la présente demande, a été conclu.

L'instructeur qui accompagnera le boxeur sollicitant l'autorisation de déplacement et l'assistera durant le combat sera M. Diplômé et licencié de la Fédération Française de Boxe.

A _____, Le ____ / ____ / 2022

Signature

Combat conclu par : _____

Signature du Boxeur

Signature de l'Entraîneur

Fédération Française de Boxe – Tour Essor – 14 Rue Scandicci – 93500 Pantin – Tél : 01 49 42 23 71 – Mail : boxepro@ff-boxe.com

• **Exigences particulières pour les sorties de territoire**

Hors compétition :

❖ Sérologies HIV Ha Hb et Hc de moins de **trois mois**

• **Ceintures internationales, titres européens et mondiaux**

❖ Sérologies HIV Ha Hb et Hc de moins de **trois mois** ou moins de **vingt-huit jours** (EBU et EU)

❖ Radiographie du thorax de moins d'un an.

- Pour les femmes : un test de grossesse datant de moins de 7 jours.

➤ **Nous invitons les boxeurs et boxeuses à prendre leurs rendez-vous dès le mois de septembre pour être sûr d'avoir la totalité de leurs examens les premiers jours du mois de janvier.**

➤ **Seuls les dossiers complets seront traités.**

CATEGORIE DE POIDS : HOMME

Flyweight	Mouche	Limite 50,802 kgs = lbs 112
Bantamweight	Coq	Limite 53,525 kgs = lbs 118
Super Bantamweight	Super Coq	Limite. 55,338 kgs = lbs 122
Featherweight	Plume	Limite. 57,152 kgs = lbs 126
Super Featherweight	Super Plume	Limite. 58,967 kgs = lbs 130
Lightweight	Légers	Limite. 61,237 kgs = lbs 135
Super Lightweight	Super Légers	Limite. 63,503 kgs = lbs 140
Welterweight	Mi Moyens	Limite. 66,678 kgs = lbs 147
Super Welterweight	Super Mi Moyens	Limite. 69,853 kgs = lbs 154
Middleweight	Moyens	Limite. 72,574 kgs = lbs 160
Super Middleweight	Super Moyens	Limite. 76,205 kgs = lbs 168
Light Heavyweight	Mi-lourds	Limite. 79,378 kgs = lbs 175
Cruiserweight	Lourds Légers	Limite. 90,719 kgs = lbs 200
Heavyweight	Lourds	plus 90,719 kgs =over lbs 200

CATEGORIE DE POIDS : FEMME UNIQUEMENT POUR LES CHAMPIONNATS DE FRANCE

48 KGS	MI MOUCHE	DE 45 à 48 kgs inclus
51 KGS	MOUCHE	+ 48 à 51 kgs inclus
54 KGS	COQ	+ de 51 à 54 kgs inclus
57 KGS	PLUME	+ de 54 à 57 kgs inclus
60 KGS	LEGERS	+ de 57 à 60 kgs inclus
64 KGS	SUPER LEGERS	+ de 60 à 64 kgs inclus
69 KGS	MI MOYENS	+ de 64 kgs à 69 kgs inclus
75 KGS	MOYENS	+ de 69 kgs à 75 kgs inclus
81 KGS	MI LOURDS	+ de 75 kgs à 81 kgs inclus
+ 81 KGS	LOURDS	+ de 81 Kgs

TARIFS LICENCE BOXE PROFESSIONNELLE en année civile (du 1er janvier au 31 décembre)

Rappel : la boxe professionnelle fonctionne en année civile (1^{er} janvier au 31 décembre) et non en saison sportive (1^{er} septembre au 31 août)

Attention, les tarifs mentionnés seront applicables à partir du 1^{er} janvier 2023

Pour une prise de licence du 1^{er} septembre 2022 au 31 décembre 2022 merci de vous référer au tableau de l'année en cours.

Année 2022 (du 1er septembre 2022 au 31 décembre 2022)

Licence Pro Espoir	150,00 €	126,00 €
Cadre technique pro	166,00 €	3,25 €
Licence Pro Elite Femme	210,00 €	126,00 €
Licence Pro Elite	270,00 €	126,00 €
Agent sportif	1 100,00 €	3,25 €
Organisateur pro	4 000,00 €	3,25 €

Année 2023 (du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023)

Cadre technique pro	166,00 €	3,25 €
Licence Pro Elite 3	200,00 €	126,00 €
Licence Pro Elite 2	250,00 €	126,00 €
Licence Pro Elite 1	300,00 €	126,00 €
Licence Pro Elite Femme	250,00 €	126,00 €
Agent sportif	1 100,00 €	3,25 €
Organisateur pro	3 000,00 €	3,25 €

PROFESSIONNELS Année 2023 (du 1er Janvier au 31 Décembre)

LICENCE BOXEUR PROF. groupe ELITES 1	300
LICENCE BOXEUR PROF. groupe ELITES 2	250
LICENCE BOXEUR PROF. groupe ELITES 3 (ancien groupe ESPOIRS)	200
LICENCE BOXEUSE PROF. groupe ELITES Féminines	250
LICENCE BOXEUR PROF. Etranger (venant combattre en France) tarif à chaque combat et par boxeur <i>(payable lors de la demande d'autorisation de réunion)</i>	60

VALIDATION ANNUELLE DE CONTRAT UNIQUEMENT lors de la signature du 1er contrat Ou en cas de changement d'Entraîneur au cours de la saison sportive	80
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----

ORGANISATEUR PROFESSIONNEL	3000
AGENT SPORTIF	1100



LES FORMATIONS



FFBOXE

Commission Fédérale de l'Emploi et des Formations

 **FFBOXE**

FORMATIONS FEDERALES FFBOXE

PREVOT FEDERAL 2^{ème} CYCLE

AEROBOXE

ASSISTANT PREVOT

PRESCRIBOXE

MILIEU CARCERAL

DEFIS BOXE

HANDI BOXE

INSCRIPTION EN LIGNE VIA L'INTRANET DU CLUB

NOUVEAU

NOUVEAUTE : LA FORMATION ASSISTANT PREVOT INSCRIPTION EN LIGNE VIA L'INTRANET DU CLUB

Dans le cadre de la réforme prévôt fédéral aucune session prévôt fédéral 1er cycle n'aura lieu pour la saison 2022/2023. En lieu et place, la FF Boxe proposera le nouveau diplôme d'Assistant Prévôt (ASP). Il se composera de 2 stages de 4 jours (3 en présentiel et 1 en FOAD).

L'ASP deviendra un prérequis obligatoire pour une inscription en PREVOT FEDERAL dès le 1^{er} septembre 2023

ASP = Validité de 3 ans non renouvelable à compter de la date d'obtention du diplôme.

Les inscriptions au PF 2e cycle concerneront les stagiaires ayant validés leur PF 1er cycle en 2021/2022 ou 2020/2021. La formation restera inchangée pour permettre aux stagiaires d'aller au bout de leur processus de formation.

Attention : La détention du diplôme du « Gant Blanc » devient un prérequis obligatoire pour toute candidature ASP et PF 2e cycle.



NOUVEAU

ABROGATION DE L'ASSISTANT BOXE

Le diplôme d'Assistant Boxe sera abrogé au 31 août 2022.

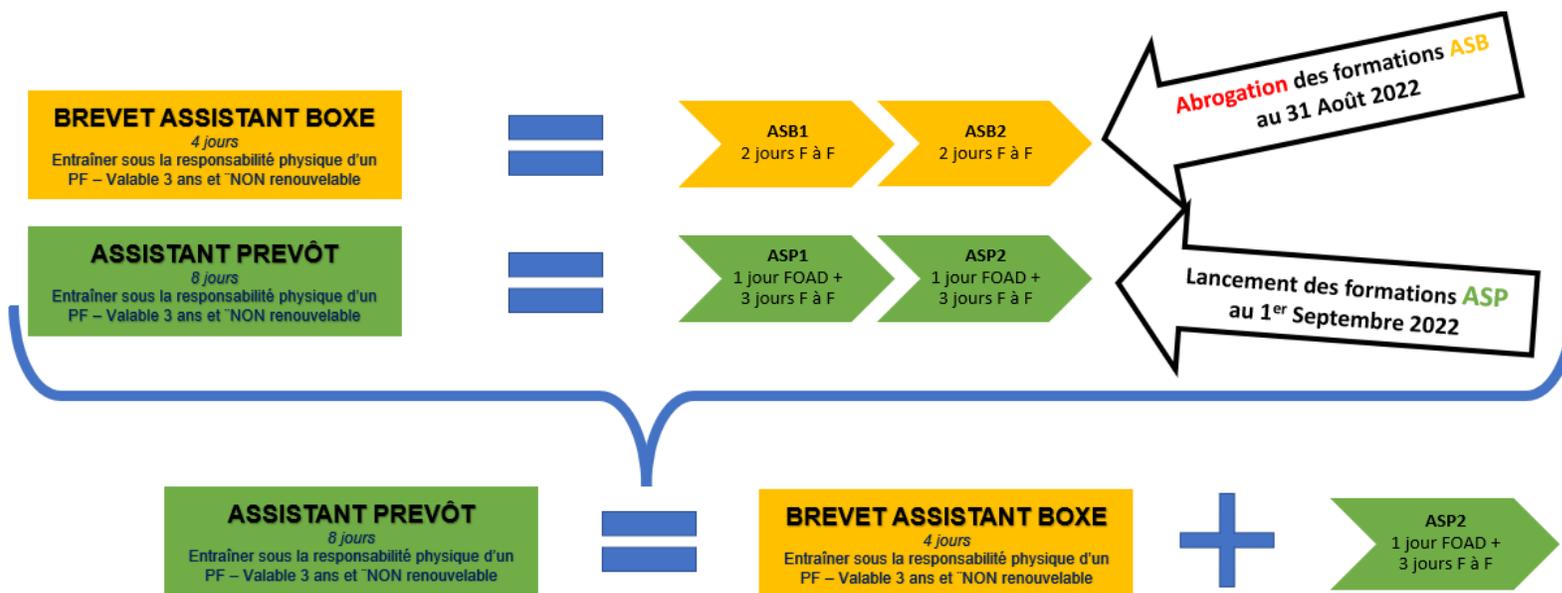
Les diplômés Assistant Boxe ont jusqu'au 31 Aout 2024 (soit 2 saisons sportives) pour passer le stage complémentaire ASP2 et ainsi transformer leur Assistant Boxe en Assistant Prévôt.

Le diplôme ASB reste valide jusqu'à la date mentionnée sur celui-ci.

RECAPITULATIF ASSISTANT PREVOT

Les inscriptions pour l'ASP auront lieu via l'intranet des clubs.
Un accès dédié aux diplômés ASB qui souhaitent obtenir l'équivalence ASP sera créer.

Pour cette première saison, la formation d'Assistant Prévôt est organisée à l'échelle nationale selon le calendrier diffusé (cf. p.67)



* ASP = Assistant Prévôt - FOAD = Formation ouverte à distance - *F - F = Face à Face pédagogique en centre de formation - *UE = Unité d'Enseignement

Il existe 5 types de licences pour les cadres techniques :

- La licence de PREVÔT STAGIAIRE - PS
- La licence de PREVÔT FEDERAL - PF
- La licence de BREVET D'ETAT (TITULAIRES D'UN DIPLOME D'ETAT) n'ayant pas de boxeur professionnel sous contrat, - PB1 – PB2
- La licence de BREVET D'ETAT (TITULAIRES D'UN DIPLOME D'ETAT) / PREVÔT FEDERAL ayant des boxeurs professionnels sous contrat PB1 P – PB2P - PFP
- La licence d'ANIMATEUR AEROBOXE (Formateur Aéroboxe Club – FAC)

<p>Prévôt Stagiaire</p>	<p>Le Prévôt stagiaire est un entraîneur en formation licencié en tant que tel. Il ne peut intervenir que sous la responsabilité d'un entraîneur titulaire du diplôme de Prévôt fédéral ou d'un diplôme d'Etat autorisant l'enseignement de la boxe délivré par le ministère en charge des sports.</p> <p>Il est provisoirement autorisé à animer un club, sous la direction d'un tuteur titulaire du diplôme de Prévôt fédéral ou d'un diplôme d'Etat autorisant l'enseignement de la boxe délivré par le ministère en charge des sports. Il ne peut pas assurer de responsabilité au cours des compétitions. Il n'est pas autorisé à enseigner la boxe contre rémunération. Il est obligatoire d'être licencié en tant que « Prévôt stagiaire » pour présenter un dossier de candidature à la formation de « Prévôt fédéral ».</p> <p>Pour obtenir une licence Prévôt Stagiaire il faut être OBLIGATOIREMENT âgé de 18ans ou + au 01/09/2022 titulaire du PSC1 (Brevet de secourisme de Niveau 1- Les validations S.S.T. (sauveteur secouriste du travail) ne sont plus admises.)</p>
<p>Prévôt fédéral</p>	<p>Le Prévôt fédéral est un cadre technique licencié en tant que tel, ayant acquis le diplôme de Prévôt fédéral après avoir participé aux stages de formation organisés par la FFBoxe.</p> <p>Il intervient (animations, cours, entraînements et compétitions) en toute responsabilité et en pleine autonomie. Il peut également avoir sous contrat des boxeurs professionnels, mais sans rémunération, même s'il ne les a pas formés en tant qu'amateurs. Il n'est pas autorisé à enseigner la boxe contre rémunération.</p>

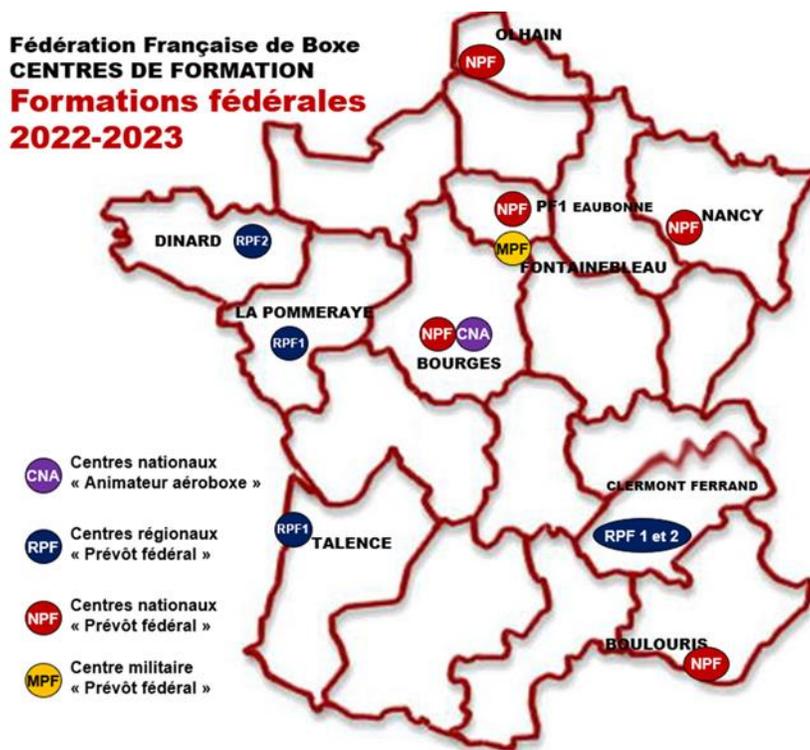
<p>Cadres techniques titulaire d'un diplôme d'Etat</p>	<p>Ce sont les entraîneurs titulaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - du Brevet d'Etat d'Educateur Sportif option « boxe anglaise » du 1er degré, du 2e degré ou du 3e degré ; - du Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport, spécialité «activités pugilistiques», mention « boxe » ; - du diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité «perfectionnement sportif», mention boxe ; - du diplôme d'État supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité «performance sportive», mention boxe ; et licenciés en tant que tels. <p>Les titulaires d'un diplôme d'Etat interviennent (animations, cours, entraînements et compétitions) en toute responsabilité et en pleine autonomie. Les cadres techniques titulaires d'un diplôme d'Etat et licenciés en tant que tels peuvent signer un contrat avec un boxeur professionnel avec rémunération et peuvent enseigner la boxe contre rémunération</p>
<p>Cadres techniques et Prévôt Fédéral titulaires d'un diplôme d'Etat et AYANT des boxeurs professionnels sous contrat</p>	<p>Pour les entraîneurs titulaires du diplôme de « Prévôt fédéral » ou titulaire d'un diplôme d'Etat autorisant l'enseignement de la boxe délivré par le ministère en charge des sports, le type et le tarif de la licence diffèrent selon qu'ils ont ou non des boxeurs professionnels sous contrat.</p> <p>Il est rappelé que les CR doivent mettre en œuvre les conditions nécessaires pour permettre aux stagiaires de valider le diplôme de Juge Arbitre BEA.</p>
<p>Animateur Aéroboxe</p>	<p>L'animateur aéroboxe de club est un cadre technique licencié en tant que tel ayant acquis le diplôme d'animateur aéroboxe après avoir participé aux stages de formation organisés par la FFBoxe. Il dirige des séances d'animation (cours collectifs, activités de loisir, entraînements à but non compétitif) en toute responsabilité et en pleine autonomie. Il n'est pas autorisé à enseigner l'aéroboxe contre rémunération.</p> <p>En cas de cumul de la fonction d'entraîneur d'un licencié sur plusieurs clubs, le montant de la licence doit être acquitté au titre du premier club et à partir du troisième club, le second club étant gratuit.</p>

Pour s'inscrire à une formation fédérale le futur stagiaire doit :

- Se connecter via l'intranet de son club (affilié FFBOXE) dès lors qu'il est bien licencié selon les prérequis mentionnés
- Suivre la démarche indiquée sur l'Intranet (voir les tutoriels sur le site Internet de la FFBOXE : www.ffboxe.com) et joindre son inscription

Pour que les dossiers des candidats soient recevables, ils doivent parvenir aux comités régionaux, puis être transmis à la FFB avant les dates limites arrêtées pour chaque formation.

Il appartient au stagiaire, toutes formations confondues, de prendre ses dispositions selon les directives sanitaires gouvernementales en vigueur.



FORMATION "PREVOT FEDERAL" 2ème CYCLE

Début des inscriptions sur l'Intranet	Clôture des inscriptions sur l'Intranet
12 septembre 2022	31 octobre 2022
Date limite de retour des inscriptions du CR à la FFBOXE le 07 novembre 2022	

FORMATION "ANIMATEUR AEROBOXE"

Début des inscriptions sur l'Intranet	Clôture des inscriptions sur l'Intranet
05 décembre 2022	02 janvier 2023
Date limite de retour des inscriptions du CR à la FFBOXE le 09 janvier 2023	

Dans une optique de réforme de la formation, seul le 2^{ème} cycle sera organisé pour la saison 2022-2023 selon le format suivant :

- La formation de PREVÔT FEDERAL (2e cycle) : 4 stages de 3 jours

Mise en application de la nouvelle version Prévôt Fédéral à compter du 1^{er} Septembre 2023.

Le règlement intérieur des formations fédérales est consultable sur le site de la FFBOXE.

RAPPEL : Désormais, toutes les candidatures se feront en ligne via l'intranet des clubs pour toutes les formations hormis les BPJEPS.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- Les candidats ont pour obligation de suivre la formation de juge arbitre BEA dans leur CR (suivre la journée théorique UC1 et la partie pratique UC4 BEA (juger 20 assauts et en arbitrer 10), avant leur stage PF6 (second stage de la 2e année de formation) ; Il appartient donc aux Comités Régionaux de mettre en place les stages de formation et rencontre BEA nécessaires pour que les stagiaires valident cette obligation. Ainsi que de valider la liste des stagiaires auprès de la CNO.
- Le Diplôme de juge arbitre BEA devient un prérequis d'accès à l'entrée en formation PF2è cycle. Chaque stagiaire devra valider la licence juge arbitre BEA lors de la première année (1 journée théorique – 10 arbitrages – 20 jugements).
- Pour consulter le règlement intérieur des formations fédérales ou pour toute information complémentaire sur les formations fédérales, consulter le site internet de la FFBOXE.

LES FORMATIONS SUR LES COMITES REGIONAUX D'OUTRE MER

Les formations organisées sur et par les comités régionaux d'Outre-mer font l'objet d'un calendrier et de protocoles particuliers définis conjointement sous l'autorité de la Commission fédérale de l'emploi et des formations.

Pour ouvrir une formation, les comités régionaux doivent obligatoirement :

- Être habilités en tant que centre de formation par la FFBOXE ;
- Avoir au moins un cadre technique titulaire d'un diplôme d'État autorisant l'enseignement de la boxe délivré par le ministère en charge des sports habilité par la FFBOXE.

LES FORMATIONS SUR LES CENTRES MILITAIRES

Les formations organisées par la FFBOXE sur les centres militaires et sur les centres universitaires font l'objet de procédures particulières définies par convention.

LES FORMATIONS BPJEPS

Des formations au Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport, spécialité «éducateur sportif», mention « boxe » sont mises en place par la Fédération française de boxe en tant qu'organisme de formation.

Les titulaires du diplôme de PF doivent passer par la plateforme dédiée aux inscriptions

BPJEPS : <http://formationffboxe.com/>

Toutes les informations relatives à ces formations sont présentées sur le site internet de la FFBoxe.

DATES DES STAGES DE FORMATION 2022-2023

Prévôt Fédéral 2^e Cycle

CENTRES DE FORMATION	Stages PF5	Stages PF6	Stages PF7	Stages PF8
BOULOURIS (n°034)	Du 13/01/2023 Au 15/01/2023	Du 24/02/2023 Au 26/02/2023	Du 10/03/2023 Au 12/03/2023	Du 12/05/2023 Au 14/05/2023
NANCY (n°024)	Du 13/01/2023 Au 15/01/2023	Du 24/02/2023 Au 26/02/2023	Du 14/04/2023 Au 16/04/2023	Du 12/05/2023 Au 14/05/2023
BOURGES (n°004)	Du 13/01/2023 Au 15/01/2023	Du 24/02/2023 Au 26/02/2023	Du 14/04/2023 Au 16/04/2023	Du 12/05/2023 Au 14/05/2023
ILE-DE-FRANCE (n°042)	Du 06/01/2023 Au 08/01/2023	Du 17/02/2023 Au 19/02/2023	Du 07/04/2023 Au 09/04/2023	Du 05/05/2023 Au 07/05/2023
HAUTS DE FRANCE (Olhain n°047)	Du 13/01/2023 Au 15/01/2023	Du 24/02/2023 Au 26/02/2023	Du 21/04/2023 Au 23/04/2023	Du 12/05/2023 Au 14/05/2023
PAYS DE LA LOIRE (La Pommeraye n°008)	Du 06/01/2023 Au 08/01/2023	Du 17/02/2023 Au 19/02/2023	Du 07/04/2023 Au 09/04/2023	Du 05/05/2023 Au 07/05/2023
RHÔNE-ALPES (Clermont Ferrand n°055)	Du 06/01/2023 Au 08/01/2023	Du 17/02/2023 Au 19/02/2023	Du 07/04/2023 Au 09/04/2023	Du 05/05/2023 Au 07/05/2023
Nlle AQU (Talence n°013)	Du 06/01/2023 Au 08/01/2023	Du 17/02/2023 Au 19/02/2023	Du 07/04/2023 Au 09/04/2023	Du 05/05/2023 Au 07/05/2023

Rattrapage prévu le 27 aout 2023

DATES DES STAGES DE FORMATION 2022-2023

Assistant Prévôt

CENTRES DE FORMATION	ASP1	ASP2
BOULOURIS (n°034)	Du 27/01/2023 Au 29/01/2023	Du 17/03/2023 Au 19/03/2023
NANCY (n°024)	Du 20/01/2023 Au 22/01/2023	Du 10/03/2023 Au 12/03/2023
BOURGES (n°004)	Du 20/01/2023 Au 22/01/2023	Du 10/03/2023 Au 12/03/2023
EAUBONNE (n°042)	Du 27/01/2023 Au 29/01/2023	Du 17/03/2023 Au 19/03/2023
OLHAIN (n°047)	Du 27/01/2023 Au 29/01/2023	Du 10/03/2023 Au 12/03/2023
RHÔNE-ALPES (Clermont Ferrand n°055)	Du 27/01/2023 Au 29/01/2023	Du 17/03/2023 Au 19/03/2023
Nlle AQU (Temple sur Lot n°051)	Du 27/01/2023 Au 29/01/2023	Du 17/03/2023 Au 19/03/2023
OCCITANIE (Toulouse n°028)	Du 20/01/2023 Au 22/01/2023	Du 17/03/2023 Au 19/03/2023
BRETAGNE (Dinard n°20)	Du 03/02/2023 Au 05/02/2023	Du 10/03/2023 Au 12/03/2023

DATES DES STAGES DE FORMATION BPJEPS 2022-2023

CENTRES DE FORMATION	TEST + P	BLOC 1	BLOC 2	BLOC 3	BLOC 4	CERTIF	RATTRAP
HAUTS DE FRANCE <i>(Olhain n°047)</i>	Du 10/12/2022 Au 11/12/2022	Du 20/01/2023 Au 22/01/2023	Du 03/03/2023 Au 05/03/2023	Du 14/04/2023 Au 16/04/2023	Du 19/05/2023 Au 21/05/2023	07/06/2023	26/06/2023
AQUITAINE <i>(Talence n°013)</i>	Du 10/12/2022 Au 11/12/2022	Du 20/01/2023 Au 22/01/2023	Du 03/03/2023 Au 05/03/2023	Du 14/04/2023 Au 16/04/2023	Du 19/05/2023 Au 21/05/2023	07/06/2023	26/06/2023

CENTRE DE FORMATION AEROBOXE 2022/2023	Stages AAB1		Stages AAB2	
BOURGES (n°004)	Du 02/02/2023	Au 05/02/2023	Du 20/04/2023	Au 23/04/2023

DATES DES STAGES DE FORMATION 2022-2023

Prévôt Fédéral / BPJEPS en 1 an

CENTRES DE FORMATION	Stage PF1		Stage PF2	Stage PF3	Stage PF4	Stage PF5	
PREVOT BOURGES	Du 09/01/2023 Au 13/01/2023		Du 06/02/2023 Au 10/02/2023	Du 06/03/2023 Au 10/03/2023	Du 10/04/2023 Au 14/04/2023	Du 08/05/2023 Au 12/05/2023	
CENTRES DE FORMATION	TEST + P	BLOC 1	BLOC 2	BLOC 3	BLOC 4	CERTIF	RATTRAP
BPJEPS IDF	Du 25/05/2023 Au 26/05/2023	Du 09/06/2023 Au 11/06/2023	Du 07/07/2023 Au 09/07/2023	Du 08/09/2023 Au 10/09/2023	Du 13/10/2023 Au 15/10/2023	07/11/2023	27/11/2023

LES COORDONNEES

N°	NOM CR	PRESIDENT CR	ADRESSE SIEGE	COORDONNEES CR	COORDONNEES PRESIDENTS CR
01 – A	AUVERGNE-RHONE-ALPES	RABIA Françoise	16 PLACE JEAN JACQUES ROUSSEAU BP 65000 38300 BOURGOIN JALLIEU	cr01-ffb@ff-boxe.com 04.37.03.89.09	francoise.rabia@gmail.com 06.12.20.02.38
02 – B	BOURGOGNE FRANCHE-COMTE	CHABERT Gerard	MAISON DES SPORTS 14 RUE DE TREPILLOT 25000 BESANCON	cr02-ffb@ff-boxe.com 03.81.88.07.99	gerard.chabert775@orange.fr 06.82.94.50.48
03 – C	BRETAGNE	BORLA-CART Alain	21 RUE JULIEN CROZET 56670 RIANTEC	cr03-ffb@ff-boxe.com 02.97.65.20.09	global@bretagne.cr-boxe.com 06.86.26.40.70
04 – D	CENTRE VAL-DE-LOIRE	CHAGNOUX Bertrand	MAISON DES ASSOCIATIONS 1 RUE PAULIN ENFERT 45500 GIEN	cr04-ffb@ff-boxe.com 02.54.42.74.71	p.boxecr4@gmail.com 06.82.35.36.23
05 – E	CORSE	SIMON Jean-Michel	BRASSERIE LE LORETTO AVENUE DU MARECHAL MONCEY 20090 AJACCIO	cr05-ffb@ff-boxe.com	jmsimon2a@gmail.com 06.07.89.84.87
06 – F	GRAND-EST	SCHERRER Marc	6 RUE SAINT JACQUES 57300 HAGONDANGE	cr06-ffb@ff-boxe.com 03.87.71.56.07	marc.scherrer67@wanadoo.fr 06.87.51.74.84
07 – G	HAUTS-DE-FRANCE	MAIRESSE Jacqueline	15 RUE DES ETANGS 59610 FOURMIES	cr07-ffb@ff-boxe.com 03.27.57.97.74	cr07-ffb@ff-boxe.com 06.07.22.95.71
08 – H	ILE-DE-FRANCE	BOUZIANE Mouloud	22 RUE JULES VANZUPPE 94200 IVRY-SUR-SEINE	cr08-ffb@ff-boxe.com 01.57.14.00.30	mouloud.bouziane@cifboxe.fr 06.24.23.96.50
09 – I	NORMANDIE	CORBIERE Michel	IMMEUBLE DORTMUND AVENUE DE L'EUROPE BP 411 27504 PONT-AUDEMER Cedex	cr09-ffb@ff-boxe.com 02.32.41.04.47	michelcorbiere61@gmail.com 06.60.68.16.27

N°	NOM CR	PRESIDENT CR	ADRESSE SIEGE	COORDONNEES CR	COORDONNEES PRESIDENTS CR
10 – J	NOUVELLE-AQUITAINE	BERNARD Daniel	MAISON REGIONALE DES SPORTS 2 AVENUE DE L UNIVERSITE 33400 TALENCE	cr10-ffb@ff-boxe.com 05.57.02.06.72	danielbernarde@icloud.com 06.07.06.89.51
11 – K	OCCITANIE	DUBUC Daniel	23B RUE BARBES 11000 CARCASSONNE	cr11-ffb@ff-boxe.com	danieldubuc66@outlook.fr 06.28.63.67.68
12 – L	PAYS DE LA LOIRE	CODET Mariannick	20 RUE PRINCIPALE 53320 LOIRON - RUILLE	cr12-ffb@ff-boxe.com 02.43.26.14.75	mariannick.c@orange.fr 06.89.72.88.48
13 – M	PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	PAUTOT Serge	8 TRAVERSE CHARLES SUSINI - BP 71 13382 MARSEILLE CEDEX 13	cr13-ffb@ff-boxe.com 04.91.61.41.32	serge.pautot@ff-boxe.com 06.08.98.21.95
14 – N	GUADELOUPE	TORCHY Jean Pascal	202 RESIDENCE ESPACE COMMERCIAL POINTE D'OR 97139 ABYMES	cr14-ffb@ff-boxe.com 06.90.43.32.74	torchy.jp@orange.fr 06.90.43.32.74
15 – O	GUYANE	ROBEIRI Rolland	34 RUE RENE JADFARD 97300 CAYENNE	cr15-ffb@ff-boxe.com	rolland.robeiri@ctguyane.fr 06.94.45.01.45
16 – P	MARTINIQUE	MACENO DUNON Alex	MAISON DES SPORTS POINTE DE LA VIERGE 97200 FORT DE FRANCE	cr16-ffb@ff-boxe.com 05.96.75.33.96	alex.dunon@hotmail.fr 06.96.24.24.24
17 – Q	NOUVELLE-CALEDONIE	MARTOREDJO Nicolas	MAISON DES SPORTS QUARTIER LATIN 24 RUE DUQUESNE BP-1636 PDF 98874 MONT DORE	cr17-ffb@ff-boxe.com	blue@nautile.nc 06.87.91.40.53
18 – R	REUNION	VILLENEUIL Claude	6 RUELE DES SANSEVENIAS 97490 SAINTE CLOTILDE	cr18-ffb@ff-boxe.com 02.62.25.45.31	claud.villen@gmail.com 06.92.43.34.34



VOLET MEDICAL

DEFINITION D'UNE COMMOTION CEREBRALE (d'après les conférences internationales de consensus) :

Une commotion cérébrale est un trouble soudain et rapidement résolutif du fonctionnement du cerveau secondaire à un traumatisme. Il se traduit par un comportement anormal, allant d'une simple confusion à la constatation de trouble de l'équilibre (KO postural) ou d'une perte de connaissance (KO cérébral).

Les symptômes régressent et disparaissent progressivement. Dans un petit nombre de cas, il peut arriver que des symptômes post commotionnel perdurent. Le scanner est le plus souvent normal.

Au moindre doute cet examen doit être réalisé pour dépister une complication hémorragique comme pour n'importe quel traumatisme crânien.

DANS QUELLES CIRCONSTANCES SURVIENT UNE COMMOTION CEREBRALE ?

Une commotion cérébrale ne résulte pas systématiquement d'un impact sur la tête et peut être provoqué aussi par tout impact à un autre endroit du corps transmettant à l'encéphale des effets d'accélération ou de décélération soudaine de la tête susceptible d'entraîner un dysfonctionnement transitoire des fonctions cérébrales.

COMMENT SE MANIFESTE UNE COMMOTION CEREBRALE ?

Une perte de connaissance n'est pas obligatoire, mais le KO peut durer quelques secondes à quelques minutes.

Immédiatement après le choc, la commotion cérébrale peut être responsable :

- ***d'une désorientation momentanée dans le temps et dans l'espace*** : le boxeur ne sait plus exactement où il se trouve, ni la date du jour ;
- ***d'une obnubilation*** : le boxeur répète toujours la même interrogation ;
- ***de troubles de l'équilibre ; de troubles visuels.***
- ***d'une diminution de ses capacités d'anticiper les mouvements.***

Après une commotion cérébrale, un boxeur peut continuer à réaliser un certain nombre de gestes, d'automatismes sans en avoir réellement conscience et dont il n'aura aucun souvenir.

En pratique, une perte de connaissance initiale, un trouble de la mémoire, une obnubilation, une crise convulsive, des troubles de l'équilibre, ou des troubles du comportement, ont la même valeur pour établir le diagnostic de commotion cérébrale, que chaque symptôme survienne isolément ou en association avec d'autres.

Dans les suites d'une commotion cérébrale, la conséquence la plus fréquente est **l'amnésie** (perte de la mémoire des faits d'avant et/ou d'après l'accident). La durée de cette dernière semble en relation avec la sévérité de la commotion. On peut aussi observer des symptômes variés que l'on décrit comme un **syndrome post-traumatique** associant à des degrés divers céphalées, sensations vertigineuses, fatigabilité, irritabilité, anxiété, insomnie et dépression. Ces symptômes s'accompagnent d'une baisse d'efficacité intellectuelle (troubles de la mémoire, difficulté de se concentrer, de poursuivre un effort, d'une instabilité du jugement).

POURQUOI FAUT-IL OBSERVER UNE PERIODE DE REPOS APRES UNE COMMOTION CEREBRALE ?

Dans la grande majorité des cas, une commotion cérébrale évolue favorablement, diminue les performances du boxeur dans les quelques heures qui suivent.

Une commotion cérébrale entraîne un dysfonctionnement des cellules et des circuits cellulaires du cerveau. Ces désordres sont en rapport avec la violence du traumatisme : plus le traumatisme aura été important, plus seront importants les troubles de fonctionnement du cerveau.

Des complications peuvent se manifester (HED HSD), c'est pourquoi il faut rester vigilant et à l'écoute de son corps.

Il va de soi qu'il est nécessaire qu'un grand nombre de mécanismes cellulaires cérébraux soient cicatrisés et reprennent une activité normale avant d'exposer le cerveau au risque d'un nouveau traumatisme. La répétition trop précoce d'une nouvelle commotion cérébrale augmente considérablement les lésions cérébrales.

Le repos conseillé varie donc en fonction de la gravité du traumatisme initial et des symptômes qui persistent à distance de celui-ci.

Il est au minimum de 28 jours pleins, mais il peut être recommandé au boxeur une période de repos beaucoup plus longue. Un boxeur doit observer un repos de :

- **84 jours pleins**, si dans une période de moins de 90 jours, il a subi deux KO, ou deux défaites par TKO pour coups reçus à la tête, ou un KO et une défaite par TKO pour coups reçus à la tête, ou un TKO + une perte de connaissance inférieure à une minute.
- **360j pleins de repos**, quand, dans une période de 12 mois, il a subi :
 - 3 KO ou 3 TKO pour coups reçus à la tête ;
 - ou 2 KO + 1 TKO pour coups reçus à la tête ;
 - ou 1 KO et 2 TKO pour coups reçus à la tête,

Le boxeur ne pourra reboxer qu'avec l'autorisation de la CMN et une consultation par un neurologue référent + examens de surveillance

POURQUOI FAUT-IL DECLARER LES COMMOTIONS CEREBRALES ?

De nombreuses données s'accumulent dans la littérature scientifique, faisant état d'anomalies cérébrales permanentes secondaires aux commotions cérébrales, surtout si elles se répètent. C'est la raison pour laquelle, la prudence demande d'organiser des règles strictes de prise en charge (immédiate et à la reprise de l'entraînement), après une commotion cérébrale.

Il faut aussi mettre en place un suivi sous la forme d'un registre des commotions, tout au long de la carrière du sportif. Les anomalies successives sont susceptibles de participer, pour les plus graves d'entre-elles, à la survenue de maladies neurologiques.

QUAND RECOMMENCER L'ENTRAINEMENT APRES UNE COMMOTION CEREBRALE?

Il est très important que toutes les lésions cérébrales créées par la commotion soient cicatrisées. C'est pour cette raison qu'il est demandé un examen neurologique chez un médecin pour s'assurer de cette cicatrisation.

L'absence de tout symptôme est indispensable. Il n'est pas envisageable de reprendre une activité sportive tant que des symptômes existent, car ils indiquent que le cerveau n'est pas encore « remis » de la commotion.

La reprise de l'activité doit être très progressive, par palier, afin de s'assurer qu'aucun symptôme n'apparaisse au fur et à mesure que l'on intensifie l'activité.

Les délais de reprise des combats sont variables, en fonction de la sévérité de la commotion cérébrale, de l'âge du boxeur, de la notion de commotion cérébrale antérieure et de facteurs propres à chaque individu.

- **Une contusion cérébrale :**

C'est une commotion cérébrale grave, avec une lésion au cerveau visible au scanner (œdème, nécrose, hémorragie), siégeant au niveau du choc, ou à l'opposé.

On observe des signes neurologiques localisés déficitaires, une diminution de la force musculaire, des maux de tête, une raideur de la nuque, des troubles de la sensibilité comme des paresthésies (fourmillements), des troubles du langage, troubles de la conscience, du comportement, des vomissements.

- **HED (hématome extra dural) :**

C'est une hémorragie qui se constitue entre l'os du crâne et la dure mère (l'enveloppe du cerveau).

Cliniquement les signes cliniques neurologiques (obnubilation, maux de tête, vomissements, signes de localisation, paresthésies, troubles de la parole,) et un coma apparaîtront à distance du traumatisme (intervalle libre).

- **HSD (hématome sous dural, entre la dure mère et l'arachnoïde) :**

C'est un hématome qui se constitue plus tardivement de quelques jours à quelques semaines, voire des mois. Il peut devenir chronique. Il se manifeste par des maux de tête, des vomissements, et des troubles du comportement.

- **L'hémorragie méningée (hématome dans l'espace sous arachnoïdien) :**

Céphalée soudaine explosive avec vomissements et troubles de la vigilance, confusions, raideur de nuque.

- **Hématome intra cérébral (hémorragie dans le cerveau sur une rupture d'une artère cérébrale) :**

La clinique est identique à un AVC : troubles de l'élocution, hémiparésie...

Une commotion cérébrale

+

un trouble neurologique

=

URGENCE neurologique

=

HOSPITALISATION

Protocole de dépistage des commotions cérébrales

A l'attention des Médecins de ring, ou médecin de premier secours

Destinataire : Docteur MACHARD MARYANNICK, Médecin fédéral national de la FFBoxe - sous pli confidentiel via PV de la réunion

NOM DU BOXEUR :

PRENOM :

GALA ou entraînement :

Adresse :

Date Heure

Stade 1 :

Une seule des situations suivantes doit entraîner une décision d'évacuation immédiate vers un service d'urgence par

Tous les moyens jugés appropriés par le Médecin de service :

- Fracture du crâne ;
- Coma, perte de connaissance quelque soit sa durée
- Signe neurologique focal
- Convulsions
- Amnésie : qu'il s'agisse d'un oubli de la date du jour, du lieu, du nom de son adversaire, des événements qui ont précédé ou suivi cet incident.
- Toute situation jugée urgente par le Médecin de service et laissée à sa seule appréciation
- Patients considérés à risque par le Médecin de service en fonction des antécédents (antécédent de traumatisme crânien).

Stade 2 :

Si le boxeur ne présente pas une des situations évoquées dans stade 1, le dépistage doit être effectué à l'aide des 8 items suivants : Le Médecin de service devra avoir le programme de la réunion pour connaître les réponses :

1. Enumération des signes fonctionnels = SF : vertiges, céphalées, trouble visuel, nausées, perte de l'équilibre,...

Présence d'un SF = 1 pt
Présence de plus de 2 SF = 2 pt
Absence de SF = 0 pt

2. **Nom de l'entraîneur** : oui = 0 pt / non = 1pt

3. **Nom du lieu du combat** : oui = 0 pt / non = 1pt

4. **Nom de son adversaire** : oui = 0 pt / non = 1pt

5. **À quel round a eu lieu le malaise** : 0 pt / non = 1pt

6. **EMPAN à l'endroit** :

Choisir un des 3 empan, le lire à voix haute une fois et faire répéter Immédiatement : 58461 ; 63492 ; 87457
Bonne réponse = 0 pt Réponse non adaptée = 1 pt
(Une seule inversion de chiffre est acceptée et considérée comme une bonne réponse).

7. **EMPAN à l'envers de 4 chiffres** : Choisir un des 3 empan, le lire à voix haute au rythme d'un chiffre par seconde et faire répéter immédiatement l'empan à l'envers.

Ex : 5863 ; 6425 ; 8643
Bonne réponse = 0 pt Mauvaise réponse = 1 pt
Là aussi, une seule inversion est considérée comme une bonne réponse.

8. **Donner le jour, le mois et l'année** :

Bonne réponse = 0 pt Mauvaise réponse = 1 pt

TOTAL =
CONCLUSION :

- Si une des situations de l'échelon 1 est remplie
- Si le total du SCORE est supérieur ou égale à 3,

La présomption de Commotion cérébrale est forte : Prendre la décision d'hospitaliser le boxeur.

2

Remettre au boxeur ou un de ses proches la fiche conseil, que le boxeur soit hospitalisé ou non.

Attention, ce test doit être considéré comme une aide au diagnostic, le Médecin étant et restant le seul juge de sa décision.

Date :

Nom du Médecin :

Signature :

Tampon avec RPPS :

3

FICHE CONSEIL APRES UNE COMMOTION CÉRÉBRALE

NOM DU BOXEUR :

Date de naissance :

Adresse :

Téléphone :

DATE ET HEURE de la commotion cérébrale :

- Le/...../2022
- À
- CIRCONSTANCES :
 - À l'entraînement
 - Pendant un combat
- HEURE :

HOSPITALISATION :

SCANNER :

Le Médecin DR Tél :, après vous avoir examiné, a conclu à une forte présomption de commotion cérébrale.

Les troubles observés par le Médecin vous imposent une période minimale de 30 jours de repos sans combat.

A l'issue de cette période, vous pourrez consulter un Médecin, de préférence un neurologue, qui jugera de vos capacités à reprendre les entraînements et les combats.

En effet la récupération des troubles secondaires à une commotion cérébrale se fait progressivement sur plusieurs jours.

Toutefois, durant cette période ou après cette période si vous constatez, à quelque moment que ce soit, l'apparition :

- De vertiges ;
- De trouble de la vision ;
- De vomissements ;

1

- Des troubles de l'équilibre ;
- Des paresthésies (fourmillements)
- De maux de tête
- Des troubles de la mémoire, de la concentration
- Un changement de comportement (irritabilité, ralentissement) - somnolence excessive

Il est nécessaire que vous consultiez immédiatement un Médecin en lui présentant cette fiche.

Dans tous les cas, il ne faut pas conduire, ne pas boire de l'alcool et ne faire aucun effort, avant d'avoir revu un Médecin.

Date :/...../.....

Nom du Médecin :

Signature :

RPPS : tampon.

A remettre systématiquement au boxeur ou à la personne qui l'accompagne

2

L'examen médical pré-combat :

Le médecin doit toujours arriver avant l'heure de la pesée.

Il doit s'assurer qu'un lieu adapté et que le matériel (table, chaises...) ont été prévus par l'organisateur.

C'est un examen médical et la confidentialité doit être assurée.

Cet examen doit **obligatoirement** se faire le jour des combats pour les amateurs. Il peut se faire la veille pour les professionnels.

Il ne doit en aucun cas se substituer au certificat d'aptitude de médecine générale pour la pratique de la boxe, ni au certificat de reprise des combats à la suite d'un arrêt médical.

Il doit se faire avant la pesée (mais pour des raisons d'organisation, il peut, exceptionnellement, se faire après).

Les boxeurs doivent se présenter torse nu et les boxeuses en débardeur.

Les boxeuses doivent signer et remettre au médecin le certificat de non-grossesse (rédigé sur le formulaire FFB).

L'interrogatoire précise les antécédents récents, les éventuelles commotions cérébrales (lors des entraînements des combats et en dehors de la pratique de la boxe), la date et les résultats des derniers combats et les éventuels signes fonctionnels. Les traitements pris le jour de l'examen ou les jours précédents doivent également être communiqués au médecin. Certains traitements peuvent faire l'objet d'une demande d'autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (AUT) auprès de l'Agence Française de Lutte contre le Dopage (AFLD).

Chaque boxeur doit bénéficier d'un examen médical minutieux, cardiovasculaire (auscultation, prise du pouls et de la pression artérielle), pulmonaire, neurologique, ostéoarticulaire, stomatologique, dermatologique...avec la recherche d'éventuels traumatismes (en particulier la face, les membres supérieurs, le rachis)

Il est indispensable de noter les constantes et les observations pour chaque boxeur.

Les contre-indications à la pratique de la boxe sont précisées dans le règlement médical de la FFB.

Avant les combats :

Lors de "ceintures" internationales ou de combats diffusés en direct à la télévision, il est vivement conseillé d'avoir 2 médecins de ring. La présence de 2 médecins est systématiquement exigée par certaines fédérations internationales.

Le médecin doit se présenter au minimum 1 heure avant le début de la compétition muni de son matériel (voir document : "Trousse du Médecin de ring"). Il devra s'installer à proximité d'un coin neutre et s'assurer que l'organisateur a prévu un troisième escalier pour accéder au ring.

Un médecin ne peut assurer la surveillance que d'un seul ring. Le médecin doit rester assis à sa place durant les combats. S'il y a plusieurs rings, chacun doit avoir son propre médecin.

Le médecin demandera aux photographes de ne pas encombrer l'escalier qui lui est destiné et de ne pas se pencher vers l'avant. L'objectif des appareils photographiques ne doit en aucun cas se situer à l'intérieur des limites fixées par les cordes du ring.

Dans tous les cas, le SAMU local doit être prévenu de la tenue de la réunion, et faire ouvrir un dossier en précisant bien la localisation de la salle. Il est de bonne courtoisie de les prévenir de la fin du gala, et de signaler s'il y a eu des combats durs, qui pourraient nécessiter un appel au SAMU par un boxeur dans les 24 h.

Si des services de secours sont présents, il faut les rencontrer pour déterminer les modalités d'intervention et d'évacuation d'éventuels blessés. Le parcours séparant le ring du lieu d'arrivée des ambulances doit être préalablement défini et dégagé de tout obstacle.

Le médecin demandera aux services de secours de ne pas quitter la salle à la fin de la réunion sans son autorisation. Si des services de secours ne sont pas prévus, le médecin doit s'assurer de l'existence d'une civière et de colliers cervicaux de différentes tailles.

L'examen médical des juges-arbitres est obligatoire.

Le médecin doit compléter le procès-verbal de réunion en mentionnant l'aptitude pour les juges-arbitres et pour les boxeurs et en notant les éventuelles anomalies constatées lors de l'examen pré-combat.

Une collaboration doit s'installer entre les officiels et le médecin durant toute la compétition. Il est conseillé de s'entretenir avant le début des combats avec les arbitres, le délégué et le chronométrateur pour préciser les modalités de cette collaboration.

Le chronométrateur doit être en mesure de communiquer immédiatement au médecin le temps restant et le nombre de reprises avant la fin du combat, en particulier si le médecin est appelé par l'arbitre.

En cas de KO, il est indispensable que le chronométrateur lance son chronomètre. Le médecin doit lui signaler la fin de la perte de connaissance pour connaître la durée exacte de cette dernière.

Le repos prescrit par le médecin est fortement conditionné par cette durée.

Pendant les combats :

Le médecin est généralement appelé à la suite d'un coup (plaie, KO...) et il est indispensable qu'il connaisse le mécanisme de la lésion, comment s'est faite une éventuelle chute, les coups reçus par le boxeur depuis le début du combat et le temps qu'il reste avant la fin de la reprise et la fin du combat.

La décision de préconiser l'arrêt ou non du combat doit être prise en tenant compte de l'ensemble de ces facteurs. Le médecin doit être attentif au déroulement du combat pour être certain de prendre la meilleure décision s'il devait être sollicité par l'arbitre. Ces décisions doivent être évaluées avec sérieux et précision.

Les décisions du médecin ont un impact sur les plans sanitaire, sportif, éventuellement financier et parfois sur toute la carrière du boxeur.

En boxe amateur, un saignement ininterrompu justifie un arrêt du combat.

En boxe professionnelle, une plaie ne mettant pas en jeu un pronostic fonctionnel ou vital ne nécessite pas forcément l'arrêt du combat.

Dans tous les cas, l'avis du médecin doit être confiée au seul arbitre en toute confidentialité.

L'arbitre prendra ensuite sa décision de laisser poursuivre ou non le combat.

Le médecin ne devra en aucun cas exprimer sa décision de façon ostentatoire.

la minute de repos, appartient au boxeur et a ses entraîneurs. Si le médecin veut intervenir il doit le signaler au délégué de la réunion, qui le notifiera à l'arbitre, qui fera reprendre le combat, et dira immédiatement stop boxe, et invitera le médecin a monter au coin neutre du ring

Le médecin détermine seul de la durée du repos exigé au boxeur, sans subir l'influence de ce dernier, de son entraîneur ou de l'un des officiels. Il peut éventuellement exiger au boxeur la réalisation de certains examens complémentaires ou d'avis spécialisés avant la reprise des entraînements et des combats.

Les durées minimales sont fixées par la règle 10 du code sportif de la boxe amateur et de la boxe professionnelle. Ces repos concernent les entraînements et les combats.

Le médecin doit en prendre connaissance (ainsi que de la totalité du règlement médical avant le début de la compétition).

Des arrêts plus longs peuvent être décidés à la seule discrétion du médecin, avec justificatifs.

S'il le juge nécessaire, le médecin peut prescrire un repos pour le boxeur vainqueur du combat.

Le médecin doit mentionner sur le procès-verbal de réunion et sur le livret sportif du boxeur, de façon lisible, la durée de repos avant la reprise des entraînements et des combats.

Aucun soin ne peut être prodigué par le médecin lors du combat. Seuls sont autorisés les actes diagnostiques.

Un boxeur soigné pendant le combat risque la disqualification.

Après les combats :

Tous les boxeurs doivent être revus après leurs combats.

A la fin de la compétition, il est nécessaire de faire le "tour des vestiaires" pour s'assurer que tous les boxeurs se portent bien.

Le médecin doit ensuite revoir les services de secours pour prendre connaissance des éventuels événements survenus au cours de la réunion. Les services de secours ne seront autorisés à quitter la salle qu'après que le médecin se soit assuré que les boxeurs vont bien et après l'évacuation du public.

Titre européen ou mondial de boxe professionnelle :

En cas de titre européen ou mondial, le médecin doit fournir une solution d'adrénaline (à 1/1000) et de la vaseline blanche. L'adrénaline et la vaseline doivent être conditionnées séparément, exactement de la même façon, dans des récipients étiquetés et scellés, pour garantir une parfaite équité entre les boxeurs.

Une réunion technique a lieu après la pesée, elle réunit l'organisateur, le superviseur, l'arbitre, le staff de chaque boxeur et le médecin. Lors de cette réunion, le médecin doit montrer à chaque personne présente les flacons d'adrénaline et de vaseline et doit dire à quel moment ils seront remis aux boxeurs.

Il doit également signaler au superviseur, en présence du seul boxeur, la prise d'éventuels médicaments.

La présence à la réunion technique est importante car tous les points de règlement sont passés en revue, en particulier la conduite à tenir en cas de blessure.

La vaseline doit être remise au boxeur dans son vestiaire, lors de la pose des bandages.

L'adrénaline est donnée à chaque homme de coin, juste avant le combat.

Durant le combat, un entraîneur peut redemander un autre flacon de vaseline ou d'adrénaline. Le médecin doit donc en prévoir plusieurs pour chaque boxeur.

A la fin du combat, le médecin doit récupérer les flacons d'adrénaline, qu'ils soient usagés ou pas.

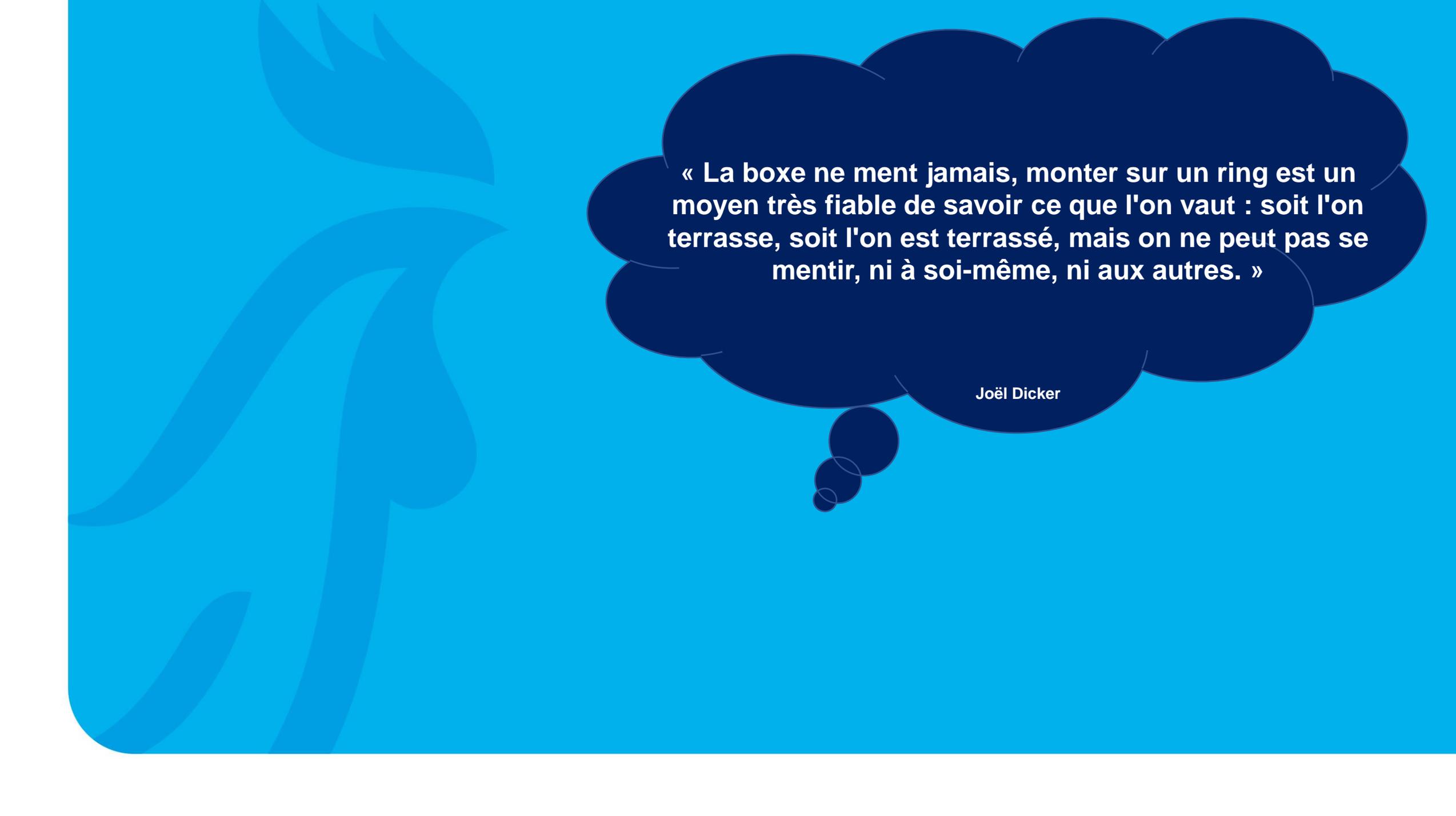
Documents

Avant le début de la réunion, le médecin de ring doit être en possession de :

- Le présent document « Médecin de ring » ;
 - Le document : "La trousse du médecin de ring" ;
 - Le règlement médical de la FFB ;
 - Les codes sportifs de la boxe amateur et professionnelle ;
 - Les tableaux récapitulant les durées de repos après chaque combat ;
 - Les autorisations parentales pour les mineurs ;
 - Des attestations vierges de non-grossesse pour les boxeuses ;
 - Le document : "conduite à tenir devant une blessure" ;
 - Les documents "commotions cérébrales" :
1. Commotions cérébrales : information
 2. Commotions cérébrales : protocole de dépistage (à renvoyer au MFN)
 3. Commotions cérébrales : conseils pour l'après

- un téléphone avec les numéros enregistrés du SAMU, et des urgences les plus proches
- stéthoscope + tensiomètre (examen médical d'avant combat)
- lampe de poche (examen ophtalmique et dentaire)
- gants
- compresses
- pansements (+ un spray de pansement plastifié)
- steri-strip
- fil à suture + boîte à suture (pour ceux qui acceptent de suturer)
- elastoplaste
- bandes simples
- épingles à nourrice
- gel AINS
- paracétamol, ibuprofène
- Pommade hémostatique
- mèche hémostatique + pince pour mécher voir tulle gras)
- arnica 30 CH dose (trauma crânien)
- arnica 7 ch (coup hématome)
- apis mélifica 9 CH (œdème)





« La boxe ne ment jamais, monter sur un ring est un moyen très fiable de savoir ce que l'on vaut : soit l'on terrasse, soit l'on est terrassé, mais on ne peut pas se mentir, ni à soi-même, ni aux autres. »

Joël Dicker